

# De la société multiculturelle au dialogue interculturel

Politiques et pratiques

Québec - Belgique : regards croisés

Question de sens

Affaire de foi

Élisabeth Garant, Jean Marie Faux, José Reding et Moira McDowall

## Table des matières

<b>Avant-propos</b>	p. 3
<b>Politiques de gestion de la multiculturalité</b>	
<i>Interculturalisme et citoyenneté pluraliste au Québec</i> , par Élisabeth Garant	p. 4
<i>Étapes de la réflexion politique en Belgique</i> , par Jean Marie Faux	p. 15
<b>Pratiques d'interculturalité</b>	
<i>Des pratiques de citoyenneté pluraliste au Québec</i> , par Élisabeth Garant	p. 25
<i>L'interculturalité en pratiques en Belgique</i> , par Jean Marie Faux	p. 38
<b>Question de sens</b> , par José Reding	p. 47
<b>Hospitalité et « appartenance », une affaire de foi</b> , par Moira McDowall	p. 58

## Avant-propos

Nos sociétés sont de plus en plus multiculturelles. La réalité est inéluctable. Comment est-elle abordée par les pouvoirs publics et par les diverses communautés elles-mêmes qui composent la société civile ? La coexistence des différences peut-elle déboucher sur une reconnaissance mutuelle et un dialogue fécond pour un vivre ensemble harmonieux ? C'est la question du dialogue interculturel.

Au terme d'une année marquée en Belgique par l'initiative des « Assises de l'Interculturalité », le Centre AVEC a organisé, le 25 novembre 2010, une journée de réflexion où furent croisés les regards et confrontées les expériences de deux sociétés, à la fois éloignées dans l'espace et proches dans leur évolution, à savoir le Québec et la Belgique. La présente publication reprend les actes de cette journée.

Élisabeth Garant, directrice du Centre « Justice et Foi » de Montréal, et Jean Marie Faux, du Centre AVEC de Bruxelles, exposent successivement, pour leurs pays respectifs, la politique des pouvoirs publics et les initiatives de la société civile en matière d'interculturalité.

José Reding, philosophe et théologien, propose une réflexion approfondie sur le sens du passage à la problématique de l'interculturalité et sur ses implications en termes de démocratie véritable et de fidélité au message évangélique.

En complément aux contributions de la journée du 25 novembre, nous avons le plaisir de publier des extraits d'une thèse publiée en anglais par notre ancienne collaboratrice Sœur Moira McDowall sous le titre : *A sense of belonging*. Après avoir été pendant 10 ans l'animatrice du Centre AVEC, rentrée dans son pays, Moira a mené à bien une thèse sur « les attitudes et les réponses de la communauté chrétienne à l'égard de la migration en Belgique et au Royaume Uni ». Nous avons repris sa réflexion théologique sur l'hospitalité et l'appartenance, à la lumière, en particulier, des chapitres 14 et 15 de l'Épître aux Romains.

Nous espérons que cet ensemble, qui joint l'observation sociale, l'analyse politique et la réflexion de sens, apportera à beaucoup de lecteurs, sur une question importante et même vitale aujourd'hui, des clés de compréhension et des pistes d'action qui leur seront utiles.

## Interculturalisme et citoyenneté pluraliste au Québec

par Élisabeth Garant<sup>1</sup>

*Je voudrais tout d'abord remercier le Père Guy Cossée de Maulde et Madame Marie Peltier, ainsi que toute l'équipe du Centre AVEC, de m'avoir fait faire ce voyage du Québec jusqu'en Belgique pour vivre avec vous ce colloque. C'est un privilège de pouvoir mettre en dialogue nos expériences différentes sur des enjeux semblables et interreliés.*

La composition de plus en plus diversifiée de l'immigration au Québec au cours des dernières décennies pose -chez nous comme dans plusieurs autres pays- des questions inédites, souvent complexes, que tentent de relever les différents paliers de gouvernement, les institutions publiques, les Églises, les milieux communautaires et syndicaux ainsi que chacun des citoyens.

En introduction, je voudrais évoquer que l'aménagement du vivre ensemble avec « l'autre différent », en terres québécoise et canadienne, doit aussi composer avec d'autres réalités que celles de l'immigration plus récente. Je pense en premier lieu à nos rapports avec les peuples autochtones qui sont les premiers occupants du territoire et qui, du fait de leur différence, ont été méprisés, exploités, presque anéantis. Les solutions pour un vivre ensemble plus harmonieux avec eux ne sont pas d'abord dans le registre de l'intégration (sociale, culturelle ou économique) mais bien dans celui de la reconnaissance et de la mise en place d'un rapport politique de nation à nation. La reconnaissance de la diversité aujourd'hui est tributaire, du moins en partie, de notre capacité à reconnaître cette diversité fondatrice qui est la nôtre.

Je pense aussi à notre difficile rapport entre francophones et anglophones, cet aménagement précaire de convivialité entre deux peuples dits fondateurs, colonisateurs ou premiers immigrants, selon la perspective défendue. Des conceptions qui sont autant de lectures historiques différentes qui disent

---

<sup>1</sup> Élisabeth Garant est directrice du Centre Justice et Foi, centre jésuite d'analyse sociale au Québec.

et teintent un rapport à l'autre. La situation minoritaire des Québécois francophones, dans une confédération et une Amérique du Nord où domine l'anglais, est une donnée impossible à ignorer pour comprendre les politiques de gestion de la diversité et les différences entre les politiques québécoises et canadiennes. Un contexte qui interfère aussi dans le processus d'accueil et de reconnaissance des nouveaux arrivants, ces derniers étant sollicités, au Québec, par une société d'accueil bicéphale et divisée selon une situation géographique et historique de double majorité-minorité<sup>2</sup>.

### ***De qui relève la gestion de la diversité et de l'immigration ?***

L'immigration est reconnue dans la Constitution canadienne comme une juridiction partagée entre le fédéral et les provinces. Le Québec est la première province à avoir négocié des ententes avec le gouvernement canadien afin d'avoir un plus grand contrôle de son immigration.

La plus importante entente Canada-Québec est survenue en 1991 (Gagnon-Tremblay/McDougall). Le Canada reconnaissait alors au Québec la compétence de sélectionner son immigration indépendante (travailleurs qualifiés, entrepreneurs, investisseurs) et une partie de l'accueil humanitaire fait à partir de l'étranger (personne en détresse, parrainage collectif, sélection des réfugiés à l'étranger). Le Québec obtenait aussi le plein pouvoir sur ses programmes d'accueil et d'intégration.

À tous les 3 ans, les priorités en immigration sont adoptées par l'Assemblée nationale du Québec suite à une consultation publique menée dans le cadre d'une commission parlementaire. La réunification des familles, la détermination du statut de réfugié et la résidence permanente pour considérations humanitaires sont quant à elles demeurées des compétences fédérales. Des orientations triennales sont aussi adoptées par la Chambre des communes après consultation.

Malgré l'autonomie de gestion qu'a obtenue le Québec, il faut reconnaître que les critères de sélection des travailleurs immigrants du Québec ne sont pas tellement différents du Canada, hormis l'avantage accordé à l'immigration

---

<sup>2</sup> Les francophones étant majoritaires sur le terrain du Québec mais minoritaires dans le reste du Canada. Les anglophones étant minoritaires au Québec mais majoritaires dans le reste du Canada.

francophone au Québec. L'immigration canadienne permanente comme québécoise devient de plus en plus élitiste pour assurer la performance de nos économies sur le marché international.

Et bien que traditionnellement, notre immigration en ait été une d'établissement, on constate une croissance fulgurante des statuts de travailleurs temporaires qui laissent dans la précarité, et éventuellement dans la clandestinité, des personnes qui contribuent pourtant de façon importante à l'économie locale.

### ***Gestion des enjeux de diversité au Québec : quelques repères historiques***

Au plan gouvernemental, c'est à partir de 1960 que l'État québécois tentera de consolider son rôle en immigration afin d'assurer le poids démographique et politique du Québec. Il marquera cette orientation plus fortement par la création du Ministère de l'Immigration en 1968.

Dans les années 70, le Québec se dote de plusieurs instruments qui vont être déterminants pour la réalisation du vivre ensemble. Les plus importants étant :

- 1975 : Charte québécoise des droits et libertés;
- 1977 (Loi 101) : Charte de la langue française, qui fait du français la langue commune de communication au Québec et qui prévoit une série de mesures pour la prépondérance du français.

La population francophone du Québec est restée longtemps imperméable à la diversité laissant l'intégration des nouveaux arrivants à la portion anglophone de la population et à ses institutions. C'est en grande partie grâce à la Loi 101 qui, entre autres, oblige les nouveaux arrivants à fréquenter l'école francophone, que les francophones du Québec se sentiront progressivement plus concernés par la diversité et responsables de l'intégration des immigrants.

C'est donc à la fin des années 70 que la société québécoise considère de façon plus proactive les enjeux de diversité et d'intégration. En 1978, le gouvernement du Québec conclut l'Entente Cullen/Couture qui est la première d'une série d'ententes accordant au Québec un certain contrôle de son immigration.

Dans les années 80, plusieurs décisions du gouvernement du Québec témoignent d'une préoccupation pour la diversité déjà présente sur le territoire et pour la nouvelle immigration qui s'y installe : Régularisation des clandestins haïtiens

(1981) ; Programmes d'accès à l'égalité pour les minorités culturelles (1985) ; Reconnaissance des Nations autochtones et inuit du Québec (1985) ; Déclaration sur les relations interethniques et interraciales (1986). Ces décisions s'inscrivent pour la plupart dans une volonté de cohérence avec la Charte des droits et libertés du Québec et une réponse locale à des événements internationaux.

Ce ne sera qu'en 1990 que le Québec se dotera d'un énoncé de politique en matière d'immigration permettant d'intégrer les divers plans d'action et programmes québécois y étant relatifs. Le document, intitulé *Au Québec pour bâtir ensemble*, exprime la volonté du gouvernement « d'associer l'immigration aux grands défis de développement du Québec ». Trois éléments principaux orientent la politique d'intégration, interpellent l'ensemble des Québécois et proposent une notion d'intégration invitant à une réciprocité entre la population d'accueil et les nouveaux arrivants. Il s'agit des principes suivants :

- ✓ une société dont le français est la langue commune de la vie publique ;
- ✓ une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées ;
- ✓ une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire.

Une panoplie de documents de réflexion ou d'informations, de mesures, de programmes et de plans d'action ont été élaborés au cours des deux dernières décennies afin de mettre en œuvre les orientations de l'Énoncé de politique. Mais aucune démarche n'a été entreprise afin de formuler une nouvelle politique québécoise, bien que des questionnements récurrents surgissent quant à la capacité de la société québécoise à intégrer ses nouveaux arrivants.

La récente Commission Bouchard-Taylor, qui s'est déroulée de 2006 à 2008, a d'ailleurs reçu le mandat du gouvernement du Québec de réaliser une vaste consultation dans toutes les régions sur « les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles ». Née dans le contexte d'une crise médiatique ayant nourri un sentiment d'inquiétude entourant les mesures d'*accommodement raisonnable*<sup>3</sup> dans les institutions publiques, la Commission a servi d'exutoire à un certain malaise social concernant l'intégration des populations immigrantes et des minorités religieuses de plus en plus diversifiées qui sont accueillies en

<sup>3</sup> L'accommodement raisonnable est une obligation juridique découlant du droit à l'égalité inscrit dans les Chartes, applicable dans une situation de discrimination (handicap, conviction religieuse, le fait d'être enceinte ...) et accordant un traitement différentiel à une personne qui serait pénalisée par l'application de la norme de portée universelle. L'accommodement raisonnable est toujours d'application individuelle.

terre québécoise. Elle a révélé une profonde méconnaissance de la diversité et de ses enjeux mais elle a aussi été l'occasion de l'expression d'un besoin d'affirmation identitaire de la part de la majorité francophone qui se considère toujours en situation de vulnérabilité et de fragilité.

Derrière ce questionnement se logent aussi les difficultés de transmission d'un héritage social, culturel, religieux non seulement aux nouveaux arrivants mais aussi aux plus jeunes générations. Enfin, une portion importante de la population exprime un profond malaise face aux identités complexes d'un nombre croissant de citoyens québécois et une difficulté à concevoir l'appartenance québécoise à partir de cette nouvelle réalité. Il y a encore des réticences à explorer le potentiel de cette diversité qui est maintenant nôtre et le restera. Ce sont des enjeux importants qui sont sous-jacents au débat qui a cours actuellement sur le modèle de laïcité du Québec, entre un modèle qui affirme avec force des valeurs non négociables ou celui qui exprime une ouverture à un pluralisme culturel et religieux compatible avec les valeurs collectives que nous voulons privilégiées.

### ***La transformation du portrait démographique québécois***

Les disparités internationales croissantes et de plus en plus intolérables – tant au niveau des richesses que des ressources, des droits fondamentaux, de la liberté et de la paix – ont entraîné avec elles des changements de l'immigration et, conséquemment, de la population québécoise. Avec eux, surgissent aussi des questions nouvelles et de nouvelles sources de tensions dans la société.

La population immigrante d'avant les années 80 était principalement blanche, européenne, catholique (à tout le moins chrétienne) et provenait d'un nombre restreint de pays. Les populations immigrantes que nous accueillons depuis les années 80 viennent de plus en plus des pays du Sud. Elles sont composées davantage des minorités visibles et appartiennent à des traditions religieuses diverses. Leur provenance touche aujourd'hui un très grand nombre de pays.

En 2009, le Québec accueillait un peu moins de 50.000 immigrants (un peu plus de 250.000 personnes pour le Canada). Les principaux pays d'origine d'où provient l'immigration québécoise sont l'Algérie, le Maroc, la France et la Chine (pour le Canada : la Chine, les Philippines, l'Inde). 70% de cette immigration



est composée d'immigrants indépendants (une immigration économique), 20% arrive dans le cadre des procédures de regroupement familial et 10% relève de l'accueil humanitaire. Selon le recensement de 2006, la proportion de la population montréalaise qui est immigrante est de 20,6% et de 11,5% pour tout le Québec (19,8% pour le Canada), dont 8,8% est composée de minorités visibles. Des données qui sont certainement en augmentation significative.

Au niveau du pluralisme religieux, il est intéressant de souligner que, de 1961 à 2001, les catholiques au Québec sont passés de 88% à 83%, les Églises protestantes ont quant à elles diminué de 8,8% à 4,7%. La population juive qui constituait 2% de la population en représente maintenant 1,2%, se retrouvant en moins grand nombre que les musulmans qui sont passés quant à eux de 1.000 à 108.000 en une seule décennie. Ce dernier chiffre est lui aussi largement dépassé 10 ans après le dernier recensement puisque la population musulmane continue d'être celle qui croit le plus rapidement. Les religions non chrétiennes ne composent donc que 3,9 % de la population bien que la plus grande visibilité de certaines d'entre elles contribue à une perception populaire d'envahissement.

### ***La vision québécoise de l'intégration***

Cette nouvelle configuration du tissu social québécois et sa diversité croissante pose la question du modèle d'intégration que nous portons ou construisons. Celle que le Québec élabore de façon implicite ou explicite depuis 30 ans -à travers son énoncé de politique, ses plans d'action et autres mesures- est qualifié **d'interculturalisme**. Ce modèle a donné lieu à des déclinaisons différentes au fil des décennies.

\*la convergence culturelle (années 1970) misant sur le temps pour que les nouveaux arrivants adoptent la culture de la majorité ;

\*la culture publique commune (années 1980) élaborée par le jésuite Julien Harvey et le sociologue Gary Caldwell qui reconnaissaient que la diversité des cultures ne devait pas être l'objet d'assimilation, mais que tous et toutes devaient adhérer à un certain nombre d'éléments communs ;

\*et finalement la citoyenneté pluraliste (les années 1990).

Comme le soulignait le rapport du *Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté* présenté à la commission Bouchard-Taylor en décembre 2007 : « Bien que présente dans le discours public, la notion d'interculturalisme ne renvoie pas à un énoncé de politique distinct ou particulier qui permettrait de bien circonscrire son statut et sa signification. Par contre, puisque la notion d'interculturalisme est enchâssée dans les politiques d'intégration et d'aménagement de la diversité, il demeure possible d'en dégager certaines dimensions permettant de la définir, du moins implicitement. » (p.2)

### **L'interculturalisme :**

- Affirme la langue française comme langue publique commune ;
- Invite les groupes minoritaires à conserver leur héritage, à manifester leur présence et leurs valeurs propres ;
- Favorise les rapports entre les minorités ethnoculturelles et la culture de la majorité française.

Toutefois, il est difficile de parler du modèle québécois d'intégration sans référer à la vision canadienne de la politique d'immigration, soit celle du multiculturalisme. D'une part, parce que le modèle québécois de gestion de la diversité s'est en partie construit en réaction au modèle canadien. Et, d'autre part, parce que ces visions différentes cohabitent inévitablement au sein de la société québécoise.

Une partie importante de la population québécoise rejette le multiculturalisme canadien en partie parce que cette approche politique est vue comme une tentative de noyer les francophones dans un amalgame ethnique mais aussi parce que cette vision favorise davantage un vivre « côte-à-côte » qu'un souci de cohésion sociale auquel aspire davantage le Québec.

En 1971, **le multiculturalisme** propose de :

1. favoriser la préservation des cultures minoritaires ;
2. faciliter la participation entière de tous à la société canadienne ;
3. appuyer les échanges culturels ;
4. assurer l'apprentissage d'au moins une des deux langues officielles.

Une vision qui sera redéfinie à quelques reprises pour intégrer des éléments de promotion de l'identité canadienne au-delà de la préservation des cultures et pour s'attaquer aux obstacles discriminatoires qui nuisent à la participation. L'interculturalisme et le multiculturalisme se rejoignent en effet sur la pluralité

des cultures et la représentation d'une citoyenneté ouverte à l'hétérogénéité. Il s'agit donc de versions différentes du pluralisme culturel qui rejettent l'option assimilationniste.

Pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC, 2007), le multiculturalisme favorise davantage le respect de la diversité que l'intégration. Dans son document de consultation, le multiculturalisme est défini de la façon suivante : « Dans son acception la plus courante, système axé sur le respect et la promotion de la diversité ethnique dans une société. S'y ajoute souvent l'idée selon laquelle le respect de la diversité ethnoculturelle l'emporte sur les impératifs de l'intégration collective ».

De cette recherche collective et du désir d'une meilleure reconnaissance de la diversité surgissent des enjeux importants et des sources de tensions dans la société. Ce qui est constant dans le modèle québécois d'interculturalisme, c'est une tension entre, d'un côté, la diversité ethnoculturelle et, de l'autre, la continuité du noyau francophone et la préservation du lien social.

### ***Les enjeux de justice sociale d'une société multiculturelle***

Notre préoccupation pour la justice sociale doit, d'une part, se conjuguer à la transformation des inégalités entre le Nord et le Sud. Il faut que les gens qui le désirent puissent rester dans leur pays d'origine et puissent y vivre en toute dignité. Mais comme il y a des gens qui vivent chez nous, par choix ou par obligation, et qu'il y en aura toujours qui se déplaceront ou qui auront besoin de protection, il faut, d'autre part, se préoccuper des dénis de droits dans notre société dont souffrent d'une façon particulière les immigrants et les minorités culturelles.

Le modèle de gestion de la diversité que nous devons privilégier doit donc aussi prendre en compte les inégalités, les discours d'intolérance, les décisions politiques discriminatoires et les problèmes sociaux structureaux qui sont autant de forme d'injustice. Il faut insister sur le fait que la gestion de la diversité dans une société multiculturelle ne doit pas être uniquement liée aux questions d'identité, de culture et d'interculturalité. Ce sont aussi les choix sociaux et politiques que nous privilégions et qui définissent le type de société que nous voulons être.

Dans cette perspective, il me semble important d'aborder ici certains enjeux qui marquent actuellement la réalité sociale québécoise au plan du déficit de justice sociale. J'aborderai particulièrement les enjeux de pauvreté, de reconnaissance liée à l'intégration économique et de l'impact sur l'immigration de l'importance que le gouvernement accorde à l'enjeu de la sécurité nationale depuis le 11 septembre 2001.

### *Pauvreté*

Alors qu'en 1981, 29,3% des personnes immigrantes étaient en situation de pauvreté, elles étaient 12% de plus (41,26%) dans cette situation en 2001. Et la pauvreté touche encore une fois davantage les femmes que les hommes. Certaines communautés immigrantes ou minorités visibles, comme les communautés noires et les communautés arabo-musulmanes –et particulièrement les femmes de ces communautés– vivent encore plus fréquemment dans la pauvreté. Et l'on constate que les critères de sélection de l'immigration qui privilégient un niveau d'instruction de plus en plus élevé chez les nouveaux arrivants n'améliorent pas cette situation. Évidemment, la pauvreté est en grande partie due à la difficile intégration économique.

### *Chômage et reconnaissance des acquis*

On peut observer des taux de chômage inacceptables pour la population immigrante comparativement à la population en général. Certaines communautés, comme les communautés noires et les communautés arabo-musulmanes sont ici aussi davantage touchées par ces réalités. En 2006 au Canada et au Québec, les taux de chômage des personnes immigrantes étaient respectivement de 11,5 % (CA) et de 18,1% (QC) comparativement à 4,9% (CA) et 6,1% (QC) pour la population d'accueil. Et ce malgré un taux de personnes ayant fait des études supérieures et techniques plus élevé pour les personnes immigrantes. En mars 2008, on apprenait qu'au Québec le taux de chômage des Magrébins était de 28% alors que les détenteurs de diplôme d'études supérieurs, dans cette population, constituent 45% des personnes (31% pour la population d'accueil).

### *Discours et politiques axés sur la sécurité nationale*

Du point de vue de la protection des réfugiés que le Canada peut offrir, la résurgence du discours de sécurité nationale et les mesures qui en découlent sont très préoccupantes. Cette dérive est en accélération depuis les événements

du 11 septembre 2001, mais il faut reconnaître qu'il y a une tendance, observable depuis les années 80, d'un contrôle accru des frontières (exigence de visas, interceptions à l'étranger, Entente du Tiers pays sûr entre le Canada et les États-Unis, etc.). Dans cette foulée, le gouvernement vient de déposer un projet de loi (C-49) qui veut introduire plusieurs mesures pénalisant les réfugiés qui entrent au pays avec l'aide de passeurs. Sous le prétexte louable de vouloir contrer la traite et le trafic des personnes, on pénalise les victimes qui sont pourtant souvent de véritables réfugiés qui n'ont d'autres possibilités que le recours aux passeurs pour fuir des situations de persécution, guerre, violence. Par ailleurs, l'obsession pour la sécurité se répercute aussi par un contrôle de la population qui s'accroît à un rythme inquiétant. Ce sont les immigrants qui sont les premiers boucs émissaires de ces mesures, particulièrement les personnes d'origine arabo-musulmane. Un profilage racial est à l'œuvre dans l'application des politiques gouvernementales. L'utilisation des certificats de sécurité<sup>4</sup> est un exemple de cette application visant avant tout les non-citoyens. Évidemment cette question relève davantage des politiques fédérales mais pour la première fois, le thème de la sécurité publique a aussi été inscrit au plan d'action du Ministère de l'Immigration du Québec. L'atteinte aux droits des personnes réfugiées et immigrantes est la manifestation d'une société où s'amorce une érosion des droits pour l'ensemble des citoyens.

Et c'est sur ces enjeux que le gouvernement du Québec multiplie les décisions ou les non décisions qui mettent en péril le filet de sécurité social et qui effritent le tissu social. Il multiplie les rapports et les recommandations : sur la situation des communautés noires ; sur une *Politique de lutte à la discrimination et au racisme*, etc. Mais aucune action tangible ne découle de celles-ci, aucune politique effective n'en découle. Le gouvernement a même adopté une loi pour l'élimination de la pauvreté, mais les mesures concrètes conséquentes à cela ne sont pas mises en place et les ressources financières pour y parvenir ne sont pas dégagées. Ces ingrédients sont propices à la résurgence des idées de droite au sein de la population et à la chasse aux boucs émissaires. Nous sommes dans une période où l'on cherche à faire diversion comme ces débats qui sont déclenchés autour du port du *niqab* et de la *burqa* qui ne touchent, au Québec, qu'une dizaine de personnes.

---

<sup>4</sup> Le gouvernement a le pouvoir de détenir une personne sous prétexte de sécurité nationale sans possibilité pour celle-ci d'avoir accès à la preuve retenue contre elle.

## ***La nécessité d'une citoyenneté pluraliste***

Il nous semble donc que le modèle québécois de l'interculturalisme doit s'enrichir de ces préoccupations et doit chercher à définir un cadre forçant une recherche réelle de solutions à ces absences de justice sociale. En ce sens, l'expression de citoyenneté pluraliste, que nous avons commencé à utiliser dans les années 90 et dont l'usage a été suspendu en 2000 lors de l'arrivée au pouvoir du parti libéral, devrait être reprise et approfondie. L'idée de s'intéresser à des citoyens et des citoyennes d'abord nous semble fondamentale et évite les clivages « eux » et « nous » qui sous-tend trop souvent nos réflexions sur le vivre ensemble. Les principes qui guideraient notre modèle de gestion de la diversité devraient alors s'exprimer comme suit :

- ✓ Une reconnaissance de la diversité comme constituante de notre vie en société ;
- ✓ La langue française et un patrimoine en partage pour l'ensemble des citoyens et citoyennes ;
- ✓ Une interaction réciproque entre les identités particulières et une identité nationale appelée à se transformer ;
- ✓ Une réalisation de la justice sociale pour tous, entre autres par l'application concrète de l'ensemble du régime de droits aux nouveaux arrivants ;
- ✓ Une participation citoyenne réelle favorisée pour toutes et pour tous.

# Étapes de la réflexion politique en Belgique

Par Jean Marie Faux<sup>5</sup>

## ***L'immigration en Belgique***

La Belgique a toujours été traversée par des mouvements de population<sup>6</sup>. Entre les deux guerres déjà, une nombreuse main d'œuvre étrangère est venue travailler dans nos mines ou la grosse industrie wallonne, en provenance d'Italie ou de Pologne. Mais c'est après la seconde guerre que la Belgique, pour l'exploitation des mines, indispensable à la relance de l'économie, a conclu avec l'Italie vaincue et exsangue, le premier accord qui fit venir des travailleurs par contingents. Après la catastrophe minière de Marcinelle (août 1956) qui, parmi les 262 victimes, compte 136 Italiens, la Belgique se tourne vers d'autres pays du Sud, d'abord l'Espagne et la Grèce, ensuite le Maroc et la Turquie. Dans le même temps, le recours à une main d'œuvre étrangère s'élargit progressivement à d'autres secteurs de l'emploi. On peut dire que, pendant cette période, le recours à une main d'œuvre immigrée a été la condition et la contrepartie de l'expansion économique et du progrès social de l'ensemble du pays. La mobilité était importante : entre la fin de la guerre et 1977, 3.700.000 étrangers ont séjourné dans le pays un temps plus ou moins long.

## ***Arrêt de l'immigration et stabilisation de la population immigrée***

Changement de conjoncture en 1974 : en Belgique comme dans l'ensemble de l'Europe Occidentale, l'immigration est arrêtée. L'effet de cet arrêt est la stabilisation de la population immigrée. Pour diverses raisons, la Belgique avait plutôt encouragé le regroupement familial. Après 1974, il n'y a effectivement plus de nouvelle arrivée de main d'œuvre mais le regroupement familial est permis. Les migrations les plus récentes, marocaine et turque surtout, opèrent ce regroupement dans les années septante. C'est en 1980, en retard sur la vie, qu'est enfin votée une « Loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers » qui donne un cadre juridique à la condition d'étranger en Belgique. Mais, dès 1981, un gouvernement de centre-droit succède au gouvernement de centre-gauche et met très vite en question

<sup>5</sup> Jean Marie Faux est membre du Centre Avec.

<sup>6</sup> Voir le livre publié sous la direction d'Anne Morelli, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Ed. Couleur livres, 2004.

l'accord qui avait abouti à la loi du 15 décembre 1980. Il est question de limiter le nombre d'étrangers dans certaines communes, de verser une prime pour encourager le départ d'étrangers au chômage, etc. Période difficile où notamment les campagnes électorales, en particulier dans certaines communes de la Région bruxelloise, donnent lieu à un déchaînement de xénophobie de la part de candidats de presque tous les partis. La loi Gol de mars 1984 qui, dans son article 6 (18 bis), permet à certaines conditions de limiter le nombre de nouveaux étrangers dans certaines communes, va, paradoxalement, avoir un effet bénéfique pour l'insertion des étrangers, en apportant une modification au Code de la Nationalité : jusque là l'enfant avait la nationalité du père, désormais lorsqu'un des auteurs est Belge, il a la nationalité belge.

### ***Le Commissariat Royal à la politique des immigrés***

Après les élections législatives de 1987, le gouvernement passe de nouveau au centre gauche (les socialistes qui en font de nouveau partie parlent de « retour du cœur »). Le premier ministre Wilfried Martens annonce son intention de nommer un Commissaire Royal à la politique des immigrés. Ce sera chose faite un an et demi plus tard, avec la nomination de Mme Paula D'Hondt et de son adjoint Bruno Vinikas. Deux gros rapports vont paraître, respectivement en novembre 1989 et mai 1990 : 262 propositions qui balaient l'ensemble des questions relatives à la présence de populations immigrées ou issues de l'immigration<sup>7</sup>.

Le mérite principal des Commissaires Royaux, le pas décisif qu'ils ont fait franchir, c'est d'en terminer avec l'idée que la migration était un phénomène temporaire et de reconnaître la présence stable et définitive dans la société belge de « minorités ethniques » dont le Rapport constate qu'elles sont « en voie d'acclimatation ». Quelle politique faut-il adopter dès lors ? Le Rapport propose « L'Intégration », ajoutant « une politique de longue haleine ». Se démarquant, d'une part, de l'idée d'assimilation, d'autre part, de celle de respect inconditionnel de l'identité des cultures minoritaires (et donc de développement séparé), il propose une définition nuancée du concept d'intégration.

---

<sup>7</sup> Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, *L'Intégration : une politique de longue haleine*. 3 volumes, novembre 1989 ; *Pour une cohabitation harmonieuse*, 3 volumes, mai 1990.



« Ce concept d'intégration :

1. part de la notion d'« insertion » répondant aux critères suivants :

a. assimilation là où l'ordre public l'impose ;

b. promotion conséquente d'une insertion la plus poussée conformément aux principes sociaux fondamentaux soutenant la culture du pays d'accueil et tenant à la « modernité », à l'« émancipation » et au « pluralisme confirmé » dans le sens donné par un État occidental moderne ;

c. respect sans équivoque de la diversité culturelle en tant qu'enrichissement réciproque dans les autres domaines ;

2. va de pair avec une promotion de l'implication structurelle des minorités aux activités et objectifs des Pouvoirs Publics »<sup>8</sup>.

Quelques remarques concernant cette définition. Les « principes sociaux fondamentaux » ne sont pas autrement explicités : on comprend bien que l'émancipation concerne les femmes et leur égalité avec les hommes, que le pluralisme confirmé touche à la neutralité de l'État ; le terme de modernité est plus vague ; sans doute faut-il l'éclairer à la lumière des « Droits de l'Homme ». Le respect de la diversité culturelle, dans l'esprit des auteurs du Rapport, ne signifiait guère plus que la liberté pour les groupes minoritaires de créer leurs associations selon le droit commun ; l'idée d'une reconnaissance et d'un soutien positif à la diversité culturelle n'est pas encore présente. D'où, dès ce moment, une réticence de membres de ces minorités à l'égard du concept d'intégration qu'ils tendent à comprendre comme une forme larvée d'assimilation.

Quant au point 2 (implication structurelle des minorités), il s'agissait clairement de la part que celles-ci ou leurs représentants devaient avoir dans les décisions qui les concernaient. Dans les années 70 et 80, la revendication des associations immigrées et de leurs amis se polarisait sur l'octroi aux étrangers des droits de vote et d'éligibilité pour les élections communales<sup>9</sup>. Cet objectif ne devait finalement être atteint qu'après plusieurs étapes et encore très imparfaitement en janvier

---

<sup>8</sup> Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, *L'Intégration : une politique de longue haleine*, vol. I : *Repères et premières propositions*, Bruxelles, novembre 1989, pp. 38-39. Voir aussi *L'intégration. Une définition obsolète*. Analyse du Centre AVEC, mars 2008, [www.centreaavec.be](http://www.centreaavec.be)

<sup>9</sup> Rappelons que, à la fin des années 1970, une coordination s'était constituée sous le vocable « Objectif 82 » ; elle regroupait les associations de travailleurs immigrés et de nombreuses associations amies et réclamait la reconnaissance des droits de vote et d'éligibilité aux élections communales (de 1982) pour les étrangers établis, ainsi qu'un « statut de l'étranger » et une loi réprimant les actes de racisme. Ces deux derniers objectifs furent réalisés, respectivement en décembre 1980 et en juin 1981.

2006<sup>10</sup>. Mais une « implication » beaucoup plus inclusive et significative devait être atteinte par le biais des lois successives qui ont facilité l'accès à la nationalité belge. Les Belges issus de l'immigration sont devenus nettement plus nombreux que les étrangers vivant en Belgique. Ils sont électeurs, à tous les niveaux de pouvoir, ont des représentants dans toutes les Assemblées. Ce phénomène touche tout particulièrement les communautés d'origine marocaine et turque (voire aussi, de plus en plus sans doute, d'origine africaine). C'est sans doute l'élément le plus important dans l'évolution de la situation dans les dernières années du siècle<sup>11</sup>.

### ***Aperçu des politiques d'intégration au tournant du siècle***

Nous ne nous attarderons pas sur les divers aspects de la politique (ou des politiques) qui ont été mises en œuvre dans le prolongement du Rapport du Commissariat Royal. C'est une histoire complexe parce que, pour bien la percevoir et l'apprécier, il faut tenir compte de l'évolution de l'État. Les matières concernant ceux que le Rapport appelle encore les immigrés sont réparties entre les différents niveaux de pouvoir : État fédéral, Régions, Communautés. L'accès au territoire et le statut des étrangers restent des matières fédérales (en ce compris l'asile et le problème récurrent des sans-papiers). Il en va de même pour l'accès à la nationalité. Le Centre pour l'égalité des Chances et la lutte contre le Racisme, émanation directe du Commissariat Royal, dépend du gouvernement fédéral. L'emploi relève des Régions. L'accueil et l'intégration sociale, « matières personnalisables », sont confiées aux Communautés.

Au niveau fédéral, outre l'opération de régularisation des sans-papiers réalisée en 2000, on peut mettre à l'actif du gouvernement « arc-en-ciel » de Guy Verhofstadt la législation qui a facilité l'accès à la nationalité et dont nous avons noté plus haut l'effet bénéfique. La Communauté française a surtout poursuivi une politique d'encouragement aux associations immigrées (ou « généralistes » touchant une population d'origine immigrée) par le biais de l'éducation permanente (Décrets de 1976 et de 2003). En 1994, elle a transféré sa compétence vers, respectivement, la Région Wallonne et la COCOF (Commission Communautaire française, qui assume le rôle de la Communauté française pour la Région de Bruxelles-Capitale). La Région Wallonne a repris cette aide multiforme aux associations, notamment à travers les sept Centres

---

<sup>10</sup> Voir *Droit de vote des résidents étrangers non européens : enfin une réalité*. Analyse du Centre Avec, février 2006. [www.centreavec.be](http://www.centreavec.be)

<sup>11</sup> Voir *Belges issus de l'immigration*, Analyse du Centre Avec, avril 2010. [www.centreavec.be](http://www.centreavec.be)

Régionaux d'Intégration. À Bruxelles (côté francophone), le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle assume le même rôle. Mais c'est la Région-Communauté flamande qui a la politique la plus coordonnée (ou « intégrée », horizontale et transsectorielle). Ses deux piliers sont « l'inburgering » (décrets de 2003 et de 2009), proposant (ou imposant dans certains cas) aux primo-arrivants un programme d'intégration (néerlandais, initiation à la citoyenneté, orientation professionnelle), et la politique des minorités : depuis 2002, 14 associations « ethniques » régionales sont reconnues et leurs représentants constituent le « Minderhedenforum », interlocuteur officiel des autorités.

### ***La Commission du Dialogue Interculturel***

L'attentat du 11 septembre 2001 amène un accroissement de xénophobie à l'égard de ceux qu'on appelle souvent alors les « Arabo-musulmans » ; on commence aussi à employer le terme d' « islamophobie ». En réaction, dans le contexte du conflit israélo-palestinien, des agressions visent des membres de la communauté juive (un rabbin, des écoliers...). En décembre 2002, le gouvernement convoque une table ronde « Mieux vivre ensemble » (constituée de représentants des « autorités religieuses et philosophiques »). Pour un travail plus approfondi est ensuite mise en place (février 2004) une « Commission du Dialogue Interculturel » qui terminera ses travaux et remettra son rapport en mai 2005. (Notons que la Commission était présidée par deux personnalités importantes et respectées du monde politique, Roger Lallemand et Annemie Neyts et qu'elle a procédé à un nombre considérable d'auditions).

L'introduction du Rapport final<sup>12</sup> est d'un très grand intérêt parce qu'elle dit bien l'importance reconnue au problème et l'esprit dans lequel on l'aborde. « La Belgique, affirme le Rapport, est une démocratie fondée sur le pluralisme ». « Le pluralisme n'est pas une simple coexistence d'opinions et de croyances diverses mais la construction d'un espace commun de dialogue et d'émancipation, où la diversité fait l'objet de débats collectifs et se traduit dans des institutions spécifiques » (p. 27). Les auteurs constatent alors que « notre histoire a ... assuré, au terme de crises et de tensions, la promotion d'un triple pluralisme : le pluralisme politique et syndical, qui a notamment permis l'émancipation de la classe ouvrière et la construction d'un équilibre social fondé sur la concertation ; le pluralisme philosophique, qui a vu la reconnaissance officielle de formes

---

<sup>12</sup> Commission du Dialogue Interculturel, *Rapport final et livre des auditions*, mai 2005. Téléchargeable sur le site <http://cms.horus.be/files/99901/MediaArchive/rapport%20DI.pdf>

diverses de spiritualités... et qui culmine dans le Pacte scolaire de 1958 (ils auraient pu y ajouter le Pacte culturel de 1971) ; le pluralisme communautaire, issu des mouvements flamand puis wallon, qui a donné naissance à l'État fédéral dans lequel nous vivons aujourd'hui ». Et ils poursuivent : « Aujourd'hui, la Belgique doit relever un nouveau défi : réaliser une quatrième forme de pluralisme, le pluralisme culturel. Il s'agit de transformer en pluralité active la diversité culturelle issue des courants d'immigration, d'inventer un cadre institutionnel, politique mais aussi d'instaurer tout un climat social, pour permettre à ceux dont la culture d'origine est souvent non européenne, de vivre leur citoyenneté à part entière mais aussi pour permettre aux Belges d'origine européenne de les comprendre et de les accepter comme tels » (p. 27).

Le programme est ambitieux : il inscrit la prise en compte de la diversité culturelle dans la lignée de trois tensions constitutives de la Belgique depuis le début de son existence, qui ont donné lieu à des combats mémorables et qui sont loin d'être définitivement apaisées, comme le montre à l'évidence la crise actuelle de l'État. Dans la prise en compte de la diversité culturelle – de la consistance et de l'importance des minorités d'origine étrangère, en particulier non européenne – on va ici plus loin, nous semble-t-il, que le Commissariat Royal en 1989 avec sa définition de l'intégration. La réalité de la « société ethnique » est clairement reconnue. On notera aussi que la Commission abandonne la terminologie en usage jusqu'alors qui parle des « immigrés » (en Wallonie et à Bruxelles) ou des « allochtones » (en Flandre) et préconise l'expression « minorités culturelles », « qui traduit à la fois une réalité spécifiquement culturelle et une situation d'inégalité de fait par rapport à un modèle culturel dominant ».

Le Rapport final, complété par le « Livre des auditions » est un remarquable état de la question et dessine les grandes lignes d'une politique. Mais sur des points en litige comme le port de signes religieux dans l'espace public, il se borne à exposer avec toutes les nuances possibles les différents points de vue mais ne prend pas position. Surtout il faut bien reconnaître que le bon travail de la « Commission du Dialogue » n'a guère eu d'impact sur le plan politique – les autorités politiques, aux différents niveaux de gouvernement, étant absorbées par d'autres problèmes – et n'a pas empêché la poursuite et l'accentuation des controverses et le durcissement des positions respectives.

## ***Les Assises de l'Interculturalité***

C'est pour relancer la réflexion et surtout conduire à des mesures concrètes que le gouvernement Leterme, dans son accord du 18 mars 2008, a annoncé son intention d'organiser des « Assises de l'interculturalité ». L'initiative vient de la vice-première ministre et ministre de l'Égalité des Chances, Madame Joëlle Milquet (qui, en outre, est, depuis le remaniement de juillet 2009, « chargée de la politique de l'immigration et de l'asile »). Inaugurées le 21 septembre 2009, les Assises ont patronné de nombreuses activités, sous-traitées à de multiples associations, sur base de trois « appels à projets » (journées d'étude, séminaires, conférences, débats, enquêtes, manifestations culturelles) ; un « comité de pilotage », constitué de 29 personnalités de la « société civile », à parité pour les deux communautés du pays (+ un germanophone), de toutes origines et opinions (monde universitaire, associatif, religions et philosophies), était chargé, à la lumière, au moins théoriquement, de tous ces apports, de « présenter des recommandations relatives aux thématiques liées à l'interculturalité ».

Les activités ont de fait eu lieu tout au long d'une année, un peu dans le désordre. Certaines de ces rencontres ont sans doute permis de mettre au jour l'acuité des problèmes et la profondeur du fossé qui sépare les perceptions de différentes composantes de la société. Ainsi plusieurs rencontres organisées par le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) sur l'islamophobie ont révélé à quel point beaucoup de musulmans se percevaient discriminés et rejetés. Mais l'ensemble de ces activités qui, par définition, étaient orientées vers la recherche d'une meilleure compréhension mutuelle n'ont pas compté beaucoup dans une actualité politique doublement mitée. D'une part en effet, l'année écoulée a été celle d'une crise institutionnelle et politique interminable ; d'autre part, sur le terrain lui-même de l'interculturalité, l'avant-scène a été occupée par le débat sur le port de ce qu'on appelle les « signes convictionnels » dans l'espace public à travers des prises de position passionnées d'hommes politiques ou de groupes, des décisions de conseils communaux, des jugements de tribunaux en sens divers... Comme le disait Claire Foblets, l'une des deux co-présidentes du Comité de pilotage, lors d'un débat à Louvain-la-Neuve : « C'est le phénomène de la poupée russe. On engage un débat sur l'interculturalité mais il se polarise sur la présence musulmane et celle-ci est ramenée à la question du voile ».

Ces divisions n'ont pas épargné le Comité de pilotage. Des 29 membres du début (14 francophones, 14 flamands et 1 germanophone), il n'en reste plus

que 20 (8, 11 et 1) pour signer le document final. Le mérite de ceux qui ont persévéré, et en particulier des deux co-présidentes Claire Foblets et Christine Kulakowski<sup>13</sup>, est d'autant plus grand. Le Rapport<sup>14</sup> ne se contente pas de faire à nouveau un état équilibré de la question et de cerner les divers problèmes mais il présente des recommandations de décisions sur les points les plus controversés. Cinq chapitres traitent successivement de l'enseignement, de l'emploi, de la « gouvernance », des biens et services (logement et santé), et enfin de la vie associative, culture et medias. Il comporte de nombreuses recommandations dont huit sont mises en relief et reprises en conclusion du Rapport. Avant de les énumérer rapidement, notons un nouvel infléchissement significatif de la terminologie. Estimant que l'adjectif culturel ne couvre pas toutes les situations, le comité de pilotage a préféré l'élargir et parle de « minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses ». Il ajoute : « en mettant l'accent sur l'un ou l'autre qualificatif selon le contexte » (p. 26).

La première recommandation concerne le port des « signes convictionnels » à l'école. Le Comité de pilotage préconise leur interdiction complète jusqu'aux trois premières années de l'enseignement secondaire et la liberté généralisée à partir de là. L'argument est qu'on peut raisonnablement estimer que, à partir de quinze ans, les personnes sont capables d'un choix libre. La deuxième recommandation (développée dans le chapitre 4) concerne le port de signes convictionnels par les agents des services publics. Le comité de pilotage préconise une liberté générale du port desdits signes, à l'exception des agents investis d'une fonction d'autorité (des textes légaux devant définir de manière non équivoque et très restrictive les fonctions – police, justice, armée – visées par cette interdiction). La troisième recommandation concerne l'emploi : elle demande la mise en place « dans les meilleurs délais » d'un « monitoring socio-économique ». Qu'est-ce qui se cache derrière cet anglicisme ? « Monitoring » veut dire contrôle, surveillance. Il s'agit de compléter et de mettre en œuvre un projet, déjà commencé depuis 2007 par le Centre pour l'Égalité des Chances, qui permette de détecter et d'évaluer toutes les discriminations qui existent dans le domaine de l'emploi (pour lutter contre les discriminations, il faut les connaître). Dans le domaine de l'emploi encore, la 4<sup>e</sup> recommandation plaide pour que les pouvoirs publics élaborent un système temporaire de quotas qui permette le recrutement de personnes issues des minorités (ce serait une discrimination positive, un peu comme celles

---

<sup>13</sup> Contrairement à ce qui était le cas pour la Commission du Dialogue, le comité de pilotage n'était plus présidée par des mandataires publics mais par deux personnalités de la société civile : Claire Foblets est professeur aux Universités de Leuven et d'Anvers, Christine Kulakowski est la directrice du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (C.B.A.I.)

<sup>14</sup> *Interculturalité*. Assises de l'Interculturalité. Rapport final, novembre 2010.

dont bénéficient certains établissements scolaires). La 5<sup>e</sup> recommandation soulève la question des aménagements raisonnables : elle ne va pas plus loin qu'une « invitation » à étudier la possibilité d'étendre « à des situations liées à la conviction religieuse ou philosophique » des possibilités d'aménagements prévues par la loi anti-discriminations du 10 mai 2007 pour les personnes handicapées. La 6<sup>e</sup> recommandation suggère une modification du calendrier des jours fériés légaux pour « intégrer davantage le principe de l'égalité des différentes religions et convictions philosophiques reconnues ». On pourra trouver que la proposition concrète va un peu loin dans le souci de prendre distance par rapport à la place prépondérante des fêtes chrétiennes (6 sur 10 actuellement, on n'en garderait qu'une obligatoire, la Noël) mais l'intention est louable et devrait ouvrir une négociation sereine. La septième recommandation concerne la mémoire. Le révisionnisme d'abord : curieusement, elle réaffirme avec force la nécessité de le réprimer mais propose d'enlever de la loi du 23 mars 1995 la mention du génocide des Juifs de façon à pouvoir appliquer la loi à d'autres génocides (Arméniens et Tutsi en tout cas). Sur ce point la réaction des associations juives (appuyée d'ailleurs par les associations arménienne et tutsi) a été immédiate et la ministre a déjà affirmé qu'il n'en était pas question. Le colonialisme ensuite : en termes assez généraux, le comité de pilotage invite les autorités politiques à manifester une reconnaissance de ce passé ; dans le développement de ce point, au chapitre sur la gouvernance, il est notamment suggéré de débaptiser certaines rues (comme la rue des Colonies, à Bruxelles) qui paraissent vouées à la gloire de la colonisation.

La dernière recommandation enfin est un appel pressant aux autorités pour que, « pour toutes les recommandations, un mécanisme de suivi et d'évaluation soit rapidement mis en place à chacun des niveaux concernés de l'État, en désignant les instances ad hoc pour assurer ce suivi et leur assignant un timing précis pour leur mise en œuvre ». Si cela n'est pas fait, concluent-ils, ces Assises n'auront pas plus d'impact concret que le Rapport de la Commission du Dialogue et dans cinq ans il faudra recommencer...

### ***Et maintenant ?***

Que va-t-il arriver ? Le rapport n'a pas été très bien accueilli ; il a fait l'objet de critiques véhémentes, et même dans des organes de presse a priori favorables au respect des minorités, il est accueilli avec scepticisme. Madame Milquet, lors de la séance de clôture, le 8 novembre, notait, à juste titre, que « la Société civile » a pris ses responsabilités. La balle est désormais dans le monde politique mais celui-ci est bien occupé par d'autres problèmes. Faudra-t-il, pour ce quatrième

pluralisme comme pour les trois premiers, de longs conflits et des moments de violence pour que le sens démocratique du compromis sur lequel notre pays est fondé aboutisse à un modus vivendi raisonnable ? L'avenir le montrera.

En attendant la vie continue, les populations d'origine immigrée, les minorités ethniques, culturelles et religieuses sont là, la démographie est ce qu'elle est, l'économie et le tissu social aussi. Le grand mérite de ce courant de réflexion qui se poursuit depuis le Rapport du Commissariat Royal, à travers la Commission du Dialogue Interculturel jusqu'aux Assises de l'Interculturalité, est de reconnaître la réalité inéluctable de la société ethnique. Avec une assurance qui, dans les circonstances actuelles, frisait la provocation, Mme Milquet concluait son discours, le 8 novembre, par ces mots : « Le génie, le talent, la force, le cœur et l'âme et donc le futur de notre pays est et devra continuer à être sa capacité à fédérer les différences ».



### Des pratiques de citoyenneté pluraliste au Québec

par *Élisabeth Garant*

J'ai conclu mon intervention précédente<sup>15</sup>, relative à la politique de gestion de la diversité, sur une vision du modèle québécois d'interculturalisme à faire advenir – et que je préfère appeler citoyenneté pluraliste. Cette vision du vivre-ensemble repose sur les éléments suivants :

- ✓ Une reconnaissance de la diversité comme constituante de notre vie en société ;
- ✓ La langue française et un patrimoine culturel en partage pour l'ensemble des citoyens et citoyennes ;
- ✓ Une interaction réciproque entre les identités particulières et une identité nationale appelée à se transformer ;
- ✓ Une réalisation de la justice sociale pour tous, entre autres par l'application concrète de l'ensemble du régime de droits aux nouveaux arrivants ;
- ✓ Une participation citoyenne réelle, favorisée pour toutes et pour tous.

En fait, il s'agit de développer un projet social qui relève à la fois les défis de reconnaissance du pluralisme et ceux de redistribution économique sans que l'un prédomine sur l'autre<sup>16</sup>. L'accès aux ressources et aux droits se conjugue alors à l'obtention d'un statut de pleine citoyenneté prenant en compte des particularismes et assurant la participation de tous, en toute égalité, à l'élaboration du bien commun. C'est donc en cohérence avec cette réflexion que j'ai choisi de traiter dans cette deuxième partie de pratiques de citoyenneté pluraliste plutôt que de pratiques interculturelles. L'interculturel étant un outil indispensable, mais non la finalité de nos initiatives collectives.

---

<sup>15</sup> Voir pp. 4-14.

<sup>16</sup> Des auteurs, comme Nancy Fraser, Axel Honneth et autres, ont nourri une réflexion théorique importante dans cet effort de sortir du clivage entre revendications identitaires et luttes contre les inégalités économiques.

Il existe, au Québec, un grand nombre d'initiatives intéressantes qui valorisent la rencontre interculturelle. Par contre, les initiatives qui prennent au sérieux une vision de citoyenneté pluraliste et qui tentent de la mettre en œuvre sont moins nombreuses. Parmi celles qui sont porteuses de ce projet, j'ai choisi de vous présenter deux exemples : un premier issu de l'espace institutionnel, soit l'école ; et un deuxième issu du secteur associatif, soit le mouvement des femmes. Ces deux milieux ayant effectué, chacun à leur façon, des processus courageux pour répondre au pluralisme croissant de la société et pour permettre une meilleure réalisation des droits et une intégration des personnes qu'elles rejoignent.

### ***L'école québécoise***

Les transformations institutionnelles, au Québec, se sont réalisées sous l'influence d'un pluralisme dû à la fois à une diversité interne de la société (qui a émergé davantage à partir des années 1960) et à une diversité induite par l'immigration (plus visible et importante à partir des années 1980). On assiste donc, au cours de ces décennies, à l'expression croissante et de plus en plus complexe d'un pluralisme de valeurs, de modes de vie, de références éthiques et religieuses – sans oublier une diversité culturelle intergénérationnelle de plus en plus accentuée.

Cette nouvelle réalité plurielle du Québec questionne les pratiques de toutes nos institutions et amène celles-ci à devoir réévaluer la façon dont elles offrent leurs services. Elles sont aussi appelées à revoir leur manière de répondre plus spécifiquement aux besoins des nouvelles populations qui cherchent à s'intégrer à la société québécoise et, plus largement, aux transformations multiples de la société elle-même.

#### *Quelle école pour une société pluraliste?*

L'école s'est donc trouvée inévitablement au cœur de ces questionnements, à la fois comme lieu de passage obligatoire de tous les jeunes – et lieu prioritaire d'intégration pour ceux issus de l'immigration – et comme lieu de formation des futurs citoyennes et citoyens. Un vivre-ensemble harmonieux sur le plan social dépend en effet, non exclusivement mais pour une large part, de la vision, des expériences et des mesures incitatives que l'école offre aux jeunes. Le système d'éducation québécois a été le lieu où cette adaptation a pris le

plus de temps, a fait l'objet de débats sociaux majeurs et nombreux et où elle a suscité le plus de prises de position passionnées au sein de la population. Les enjeux soulevés pour l'école ont aussi inspiré – ou à tout le moins permis – un élargissement de la réflexion sur le vivre-ensemble au Québec. Des débats de société sur les fondements de notre vie collective, ainsi que sur le modèle de laïcité que nous souhaitons et jugeons pertinent pour la réalité québécoise, se poursuivent encore aujourd'hui.

L'application de Loi 101 (1977)<sup>17</sup> a été un déclencheur important d'une meilleure prise en compte, par l'école francophone, de la diversité générée par l'immigration. Des classes d'accueil pour les nouveaux arrivants ont été créées pour favoriser la transition des enfants non francophones vers les classes régulières. La formation des enseignants s'est progressivement améliorée (même si des efforts restent à faire), afin de tenir compte de cette nouvelle réalité. Les approches pédagogiques se sont diversifiées pour mieux intégrer l'approche de l'interculturalité. Il y a aussi, autour de la vie scolaire, un réseau d'organismes qui tente d'améliorer la situation des parents et des enfants. À Montréal, où la diversité est la plus importante et où pauvreté et diversité se conjuguent dans certains quartiers, *Parents en action pour l'éducation*<sup>18</sup> est un exemple d'initiative née de l'expérience d'inégalités vécue par des enfants et des parents à l'école.

### *Le défi d'une réponse au pluralisme philosophique et religieux*

Au cœur de ce processus de changement pour tenir compte du pluralisme, c'est l'enjeu de la place de la religion à l'école qui a suscité la réflexion collective la plus importante. Il fallait trouver une voie de transformation permettant 1) de conserver une place au fait religieux comme élément incontournable du patrimoine culturel québécois et universel, 2) de prendre acte du fait que les croyances sont une dimension incontournable de l'expérience humaine et 3) d'assurer la mise en œuvre des principes de liberté de conscience et de religion qui caractérisent une société de droit.

Il faut savoir que les écoles québécoises ont été, jusqu'au début des années 1960, sous la responsabilité des instances religieuses et, en grande majorité, sous le contrôle de l'Église catholique. Malgré le passage de cette responsabilité

---

<sup>17</sup> Charte de la langue française, qui fait du français la langue publique commune au Québec et qui prévoit une série de mesures pour assurer la prépondérance du français – dont la fréquentation obligatoire de l'école francophone pour les enfants d'immigrants.

<sup>18</sup> Voir : [www.parentsaction.ca](http://www.parentsaction.ca)

à l'État québécois au cours des années 1960, lors de ce qui fut appelé la Révolution tranquille<sup>19</sup>, une grande partie de la structure scolaire québécoise est restée confessionnelle jusqu'à l'an 2000. Pour mettre fin à cette structure confessionnelle, il a d'ailleurs fallu une modification de l'article 93 de la Constitution canadienne, effectuée en 1998, qui a permis la reconfiguration des commissions scolaires publiques qui étaient toutes confessionnelles (catholiques ou protestantes) en commissions scolaires linguistiques (francophones ou anglophones).

Des modifications sont aussi apportées, au tournant des années 2000, aux articles 36 et 37 de la Loi sur l'instruction publique. Ces changements précisent que l'école a la responsabilité de « faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement », tout en s'assurant de « respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école ». Le service d'animation pastorale et d'animation religieuse (sorte d'aumônerie scolaire) est alors remplacé par un service non confessionnel d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, qui est offert à tous les élèves du primaire et du secondaire. Cette réorientation du service vise à mieux rejoindre l'ensemble des élèves et valorise, par ses projets, la coopération interpersonnelle, inter-spirituelle et interconfessionnelle.

Le privilège qui était accordé aux Églises catholique et protestantes pour l'enseignement religieux dans le cursus scolaire ne sera, quant à lui, modifié qu'en 2008. Une concession qui aura d'ailleurs été maintenue même après l'adoption des chartes québécoise (en 1975) et canadienne (en 1982) des droits et libertés par un recours aux clauses dérogatoires inscrites dans ces chartes. Une dérogation qu'il est possible de faire au nom de motifs importants pour la vie collective, mais qui s'est avéré de moins en moins justifiable au fil des décennies en ce qui a trait au maintien des privilèges confessionnels. Le passage d'un système d'éducation entièrement confessionnel à un système totalement déconfessionnalisé, visant à mieux répondre au pluralisme de la société, aura donc pris près de 50 ans.

---

<sup>19</sup> La Révolution tranquille recoupe essentiellement les années de la décennie 1960 et fait suite à la victoire du Parti libéral en juin 1960 qui prend le pouvoir avec un programme réformiste marquant une volonté de moderniser le Québec. Cette période constitue une rupture importante dans l'histoire du Québec et est marquée par une sécularisation d'une rapidité incomparable dans d'autres sociétés. Le gouvernement met sur pied une commission d'enquête sur l'éducation (Rapport Parent) qui l'amènera à adopter une nouvelle loi sur l'éducation et à créer un ministère de l'éducation. Cela permettra la mise en place d'un réseau d'écoles publiques sous la responsabilité de l'État.

Jusqu'en 2008, le système d'éducation au Québec offrait majoritairement dans les écoles un cours d'enseignement moral et religieux catholique et, là où le nombre le permettait, les écoles avaient l'obligation d'offrir l'enseignement moral et religieux protestant ou l'enseignement moral non confessionnel. La réalité révélait de plus en plus des limites administratives pour offrir les choix proposés par la loi dans certains milieux. On constatait aussi la volonté décroissante des enseignants (particulièrement au primaire) d'offrir un enseignement moral et religieux confessionnel et une dilution progressive des contenus religieux dans les cours offerts. Enfin, il fallait reconnaître la faible compétence des jeunes relative à la religion, et ce malgré onze ans de cours obligatoires pour un grand nombre d'entre eux – sans compter leur méconnaissance des diverses religions qu'ils étaient davantage appelés à côtoyer au sein de la société.

Dans les années 1990, la réflexion sur l'enseignement religieux dans l'école québécoise en contexte pluraliste a donc remis en débat plusieurs approches et analysé la pertinence des expériences vécues dans d'autres sociétés occidentales. Chacune de ces approches a eu ses promoteurs au sein des acteurs sociaux. Du retrait complet de la religion à l'école réclamé par le Mouvement laïque québécois au *statut quo* demandé par l'épiscopat catholique. Un groupe de travail sur la place de la religion à l'école fut mis sur pied en 1997 pour faire un tour exhaustif de la question et entendre les différentes positions. Il a produit un imposant rapport mieux connu sous le nom de rapport Proulx, du nom du président du groupe de travail. Concernant l'enseignement religieux, il concluait en proposant un enseignement culturel des religions offert à tous les élèves du primaire et du secondaire. Cette proposition sera approfondie jusqu'en 2005 par le gouvernement, en consultation avec plusieurs groupes concernés – dont le Centre justice et foi. Ce processus débouchera sur l'actuel cours d'Éthique et de culture religieuse (ECR).

Ce cours poursuit trois objectifs importants : 1) une réflexion critique sur les enjeux éthiques, 2) la connaissance des grandes traditions religieuses et des philosophies séculières et 3) l'apprentissage d'un dialogue constructif entre les différentes visions présentes dans la société. Cela implique évidemment que la transmission de la foi soit maintenant assumée par la famille et par les communautés de foi (et plus par l'école).

Le cours ECR est un modèle original et unique au monde. Il fait du dialogue la compétence centrale à acquérir. Il incarne un choix politique : celui de préparer plus adéquatement les jeunes à faire face au défi citoyen de reconnaître le pluralisme comme élément constitutif de notre vie collective. Ce modèle permet aussi de ne plus séparer les élèves pour une formation aussi fondamentale que celle de l'éthique. Il favorise donc une recherche du bien commun et de la justice sociale qui peut s'enrichir de perspectives philosophiques ou religieuses différentes. Enfin, le cours ECR respecte les règles du vivre-ensemble que nous nous sommes données à travers, entre autres, les chartes des droits. Je pense particulièrement ici à l'importance que nous accordons à l'exercice et à la reconnaissance des droits, à la liberté de conscience et de religion, à la réalisation du principe d'égalité entre les citoyens et les citoyennes.

### *Conclusion*

Ces décisions ne font par contre pas l'unanimité et plusieurs ajustements vont devoir être faits au fur et à mesure des expériences. Le fait que le gouvernement ait obligé aussi les écoles privées à offrir ce cours a d'ailleurs fait l'objet d'une contestation judiciaire, gagnée en première instance par le collège catholique Loyola de la Province jésuite du Canada anglais. Malgré certaines limites et les imperfections des choix faits, il nous semble que la démarche que nous avons vécue s'inscrit dans la lignée des principes sur lesquels nous souhaitons fonder une citoyenneté pluraliste. Et, pour l'Église du Québec, cela a permis qu'elle reprenne le leadership de la formation chrétienne qu'elle avait laissé à l'école.

Le Centre justice et foi accompagne donc favorablement le pari, pris collectivement, d'offrir un enseignement non confessionnel de l'éthique et du fait religieux. Une approche qui est basée sur des valeurs de justice et d'égalité, mais aussi sur la reconnaissance d'une histoire collective. Une approche qui devrait contribuer à construire une identité sociale plus forte et à affermir notre vie démocratique. En permettant aux élèves de tous les horizons de développer, ensemble, l'habitude du dialogue civique, nous favorisons les liens sociaux indispensables à notre vie collective, tant mis à mal par un modèle économique cultivant les replis individualistes et identitaires.

## **Le mouvement des femmes<sup>20</sup>**

Dans le mouvement communautaire et associatif québécois (incluant les milieux syndicaux), la prise en compte de la diversité se fait très lentement. Les luttes et les revendications des personnes immigrantes sont encore en grande partie assumées par les groupes ethniques eux-mêmes ou par les organismes qui ont spécifiquement le mandat de soutenir les personnes immigrantes. Il y a, par contre, une exception à l'inertie de ce secteur face aux défis du pluralisme. Il s'agit du mouvement des femmes et, plus particulièrement, de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)<sup>21</sup> à laquelle se rattache une grande partie de ce mouvement. La question de la diversité culturelle et religieuse apparaît comme une préoccupation constante pour la FFQ depuis près de 20 ans, particulièrement au cours des 15 dernières années.

La FFQ regroupe environ 185 membres associatifs (ONG féminines et féministes, responsables des dossiers femmes des différents syndicats, etc.) et plus de 700 membres individuelles. La Fédération est née en 1966 et elle a permis la défense des intérêts et des droits des femmes depuis près d'un demi-siècle. Son objectif de départ incluait déjà une ouverture claire à la prise en compte de la diversité des femmes : « regrouper, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, des femmes et des associations pour coordonner leurs activités dans le domaine de l'action sociale ».

Elle a été à l'origine de la *Marche mondiale des femmes* qui a été vécue dans de nombreux pays à travers le monde en l'an 2000, dont la Belgique. Cette *Marche mondiale* a d'ailleurs vécu un autre temps fort en 2010 pour faire avancer la lutte contre les causes de la pauvreté et de la violence faite aux femmes partout à travers le monde.

### *Des éléments importants de cette ouverture*

Le cheminement, les actions et les positions de la FFQ sur ce sujet ont été motivés par la volonté de reconnaître concrètement que le Québec devenait une société de plus en plus hétérogène. La Fédération a surtout été capable de s'interroger sur cet enjeu lorsqu'elle s'est mise à l'écoute des femmes de diverses origines qui ont clairement exprimé que le mouvement des femmes du Québec et la FFQ ne les incluaient pas suffisamment dans leurs orientations et leurs actions.

---

<sup>20</sup> Cette partie a grandement bénéficié de la rétrospective réalisée par la Fédération des femmes du Québec dans le cadre de son assemblée générale spéciale de mai 2009 à laquelle participait l'auteure.

<sup>21</sup> Voir le site : <http://www.ffq.qc.ca/>

La Fédération a alors mis beaucoup plus d'efforts pour rejoindre les associations des femmes migrantes et pour mener des luttes communes avec elles sur des revendications formulées à partir du vécu de celles-ci. L'arrivée de certaines de ces organisations au sein du *membership* a aussi permis que leurs points de vue, expériences et demandes plus spécifiques soient présents de façon constante dans la vie du regroupement.

La présence au sein de l'équipe permanente de femmes issues elles-mêmes de l'immigration ou appartenant à des communautés 'racisées'<sup>22</sup> au Québec a aussi accéléré le processus de prise en compte de la diversité. Leurs expériences n'étaient plus marginales au sein du mouvement, mais pouvaient nourrir au quotidien les perspectives de la Fédération. L'analyse des enjeux bénéficiait grandement de ces sensibilités nouvelles et de ces lectures autres des réalités des femmes tout autant que des réalités de la société québécoise en général. Enfin, une équipe plus jeune, dont les membres avaient souvent davantage grandi dans ce Québec en pleine transformation, n'avait pas les réflexes de « frilosité » d'une autre génération dans son rapport avec la diversité. La liste des principales réalisations et prises de position de la FFQ est d'ailleurs éloquentes (voir encadrés 1 et 2 à la page 37).

### *Quelques repères du parcours du mouvement des femmes*

Le début d'une ouverture au pluralisme dans le mouvement des femmes est souvent associé au Forum *Un Québec féminin pluriel* qui est né dans la foulée des audiences de la Commission Bélanger-Campeau au tournant des années 1990. Cette dernière portait sur l'avenir constitutionnel du Québec. Le mouvement des femmes a été galvanisé par le refus du pouvoir politique de lui accorder ne serait-ce qu'un seul siège à cette commission. Une importante rencontre regroupant des représentantes de plus de 1.000 groupes de femmes s'est alors organisée. Il en est ressorti un programme national visant à « transformer les conditions de vie des femmes québécoises mais aussi celles de l'ensemble de la population ». Depuis le forum *Un Québec féminin pluriel* en 1992, le mouvement autonome des femmes décidait de se concentrer, sans s'y limiter, sur les enjeux touchant les femmes les plus affectées par les inégalités et sur les contextes dans lesquels l'égalité peut prendre place.

---

<sup>22</sup> La notion de race ne renvoie pas à une réalité scientifique. Les races et les qualités qui y sont associées sont la conséquence de processus sociaux qui cherchent à établir des différences qui n'ont jamais pu être démontrées objectivement entre des groupes. L'expression « communautés racisées » permet de rendre compte de cette réalité imposée alors que l'utilisation de « minorités raciales », « minorités visibles », « personnes de couleur » semble perpétuer la marginalisation de ces communautés.



- *Comité Tolérance-Intolérance*

Puis en 1995, les membres de la FFQ, réunies en assemblée générale annuelle, adoptaient la proposition suivante : « Que la FFQ initie une réflexion et des débats sur la montée des intégrismes religieux et de la droite. Qu'elle combatte, en alliance avec d'autres mouvements sociaux, les manifestations d'intolérance, de répression et de manque de respect des droits des femmes et des groupes minoritaires ». Un comité appelé Tolérance/Intolérance débutait ses travaux à l'automne de la même année.

En 1998, et sous l'impulsion de ce nouveau comité, la Fédération lançait une tournée sur la diversité culturelle et religieuse. En tout, treize rencontres furent organisées à travers le Québec permettant l'établissement de certains consensus. Notamment, les femmes insistaient sur le caractère non-négociable des normes et lois traitant de l'égalité des droits et de l'intégrité physique qui devaient être appliquées pour toutes et tous. L'autonomie et la solidarité étaient nommées comme des valeurs fondamentales à promouvoir et l'importance de leur interrelation a été fortement mise en avant par les femmes immigrantes.

- *La Marche mondiale des femmes*

Les actions suscitées par la *Marche mondiale des femmes* ont permis « une sensibilisation accrue des membres du mouvement des femmes aux questions internationales ainsi que des prises de conscience sur l'interdépendance des luttes de toutes les femmes à travers le monde »<sup>23</sup>. Les femmes québécoises ont aussi davantage saisi les formes et les expressions multiples du féminisme selon les contextes, les cultures et les cheminements des femmes.

Cette nouvelle compréhension du féminisme aux expressions multiples a favorisé un rapprochement avec les Québécoises de diverses cultures vivant au Québec, ayant un lien avec leur pays d'origine et portant une expérience des luttes féministes qui pouvaient enrichir l'expérience québécoise. La Marche a été l'occasion d'approfondir l'ouverture amorcée à l'égard des femmes immigrantes et racisées. Une attitude qui a permis de favoriser la participation de beaucoup de femmes d'origines diverses aux activités et aux actions de la Marche.

---

<sup>23</sup> FFQ, Débat sur la laïcité et le port de signes religieux ostentatoires dans la fonction et les services publics québécois, mai 2009, p.7.

Il y a eu également une volonté de porter les préoccupations des femmes immigrantes au cœur des revendications de la plate-forme nationale. Cette volonté était déjà présente lors de la Marche *Du pain et des roses* de 1995, dont l'une des revendications portait sur la réduction du temps de parrainage pour les immigrantes. Cinq ans plus tard, ce sont cinq des revendications nationales de la Marche qui touchaient spécifiquement la réalité des femmes issues de la diversité ethnoculturelle. Une des cinq revendications portait sur la défense des droits des femmes victimes de traite, parmi lesquelles une attention particulière avait été portée à la vulnérabilité des aides familiales résidentes. La revendication demandait la fin des déportations (expulsions) de ces dernières.

- *Le Comité des femmes des communautés culturelles*

C'est dans la foulée des actions de la *Marche mondiale* que la FFQ a décidé de mettre sur pied une nouvelle instance, nommée cette fois *Comité des femmes des communautés culturelles*. Composé de plusieurs femmes issues de ces communautés, le comité est toujours actif aujourd'hui pour permettre à la FFQ et au mouvement des femmes de mieux répondre aux besoins des femmes minorisées.

C'est grâce à l'action de ce comité que de nouvelles orientations en matière de diversité culturelle ont été votées lors du Congrès d'orientation de la FFQ en novembre 2003. La lutte contre le racisme et les discriminations faisait partie de ces nouvelles orientations. Cette orientation est maintenant intégrée à la Déclaration de principes, aux structures et aux axes prioritaires de travail de la Fédération.

- *Un changement de paradigme : les discriminations croisées*

Après toutes ces années de réflexion et d'action, la FFQ affine son analyse féministe en portant une attention particulière aux femmes qui sont victimes de discriminations croisées – c'est-à-dire celles qui sont victimes de plus d'une discrimination. Le croisement des discriminations contribue à des situations de vulnérabilité et d'exclusion encore plus importantes pour certaines femmes que pour l'ensemble d'entre elles.

L'analyse féministe, tout comme la contribution de la FFQ au débat sur la diversité culturelle et religieuse, tente dorénavant d'inclure la lutte contre les préjugés, le racisme, les discriminations et d'autres formes d'inégalités. C'est à

partir de cette analyse plus pointue que la FFQ a invité ses membres à prendre position dans le débat sur le port des signes religieux qui visait particulièrement certaines femmes musulmanes.

- *L'Assemblée générale spéciale de 2009*

Lors d'une importante assemblée spéciale en mai 2009, la FFQ a repris avec ses membres le parcours fait par le mouvement des femmes en regard de sa prise en compte de la diversité et des besoins des plus vulnérables parmi les femmes au Québec et dans le monde. Elle a débattu de la position à tenir comme regroupement féministe et instance de défense des droits des femmes sur le port des symboles religieux dans la fonction publique.

En prenant en considération le racisme envers les communautés arabo-musulmanes sous-jacent aux débats actuels sur la laïcité, et en identifiant les discriminations croisées dont sont victimes les femmes musulmanes dans notre société, la FFQ s'est opposée à l'interdiction des symboles religieux dans la fonction et les services publics. Du même souffle, elle s'oppose évidemment à l'imposition aux femmes de ces symboles par des pressions religieuses, familiales ou patriarcales. La FFQ a donc fait le pari que permettre aux croyantes qui portent un signe religieux d'avoir accès à tous les lieux de travail – et ainsi à une source d'autonomie économique – était une meilleure protection contre le fondamentalisme que d'opter pour leur exclusion systématique des emplois relevant du secteur public.

Il faut souligner un certain courage de la FFQ qui tient là une position complexe et nuancée dans le débat public sur la laïcité qui a cours depuis quelques années au Québec. Alors que les religions sont aux prises avec des forces patriarcales que la FFQ dénonce par ailleurs, elle fait preuve ici d'une ouverture et d'une sensibilité à l'égard de l'importance de la dimension religieuse pour des femmes dont elle défend les droits.

### *Conclusion*

Ce rapide tour d'horizon de deux décennies du mouvement des femmes montre à quel point celui-ci a pu se transformer par la rencontre de l'autre et de la différence. Ce mouvement a aussi contribué à la proposition d'un vivre-ensemble qui appelle à une volonté de traiter chaque personne présente dans cette société comme une citoyenne à part entière. Le mouvement des femmes travaille ainsi à une société plus juste en portant une attention particulière aux

inégalités qui touchent les plus vulnérables parmi nous – à savoir les femmes immigrantes et, particulièrement, les femmes subissant des discriminations croisées. Il expérimente au sein même du féminisme la construction d'une identité ouverte à l'apport des autres cultures.

### **Encadré 1 : Quelques recherches et activités de formation de la FFQ**

- Recherche sur « La réalité et les sources de financement des groupes de femmes des communautés culturelles » (mars 2002)
- Rapport sur « Les obstacles spécifiques et les facteurs d'inclusion et d'exclusion des femmes immigrantes au plan de la participation civique » (2003)
- Forum sur les « Facteurs d'inclusion et d'exclusion des femmes immigrantes sur le plan de la participation civique » (octobre 2003)
- Recherche-action, « Réalité du financement des groupes de femmes à caractère ethnoculturel et racisé au Québec » (2004)
- Forum public « Mouvements sociaux et mécanismes de participation des femmes immigrantes au Québec : vers l'identification des bonnes pratiques » (2005)
- Soirée publique d'information « Charia et droits des femmes : Quels enjeux ? » (2005)
- « Répertoire des organismes des femmes des communautés culturelles de Montréal » (2006)
- Recherche sur les violences envers les femmes arabes et musulmanes, publiée sous le titre « Rêves brisés. Typologies des violences faites aux femmes arabes et aux femmes musulmanes. Enquête exploratoire à Montréal » (2007)
- Une série d'ateliers de sensibilisation sur « L'apport des femmes immigrantes » a eu lieu dans plusieurs régions du Québec (2006-2007)
- Débat sur la laïcité en 2007
- Une soirée publique « Engagement féministe et pratique religieuse sont-ils conciliables ? » (2008)
- Une session de formation sur Racisme et l'emploi au féminin (2009)
- Une session sur l'intersectionnalité des discriminations (2010)

### **Encadré 2 : Quelques prises de position de la FFQ**

- Contre l'instauration de tribunaux religieux en 2004
- Contre la polygamie en 2006 et 2010
- Mémoire conjoint avec Action travail des femmes en 2006 : « Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination »
- Communiqués, déclarations, mémoires dans les débats entourant les « accommodements raisonnables » et la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles
- Mémoire dans le cadre de la consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et dans certains établissements

# L'interculturalité en pratiques en Belgique

Par Jean Marie Faux

Pour honorer correctement le titre de cette intervention, il faudrait évoquer tous les aspects de la vie quotidienne, les relations de travail, de voisinage, les services des écoles et des administrations, tous les endroits où, bon gré mal gré des personnes de toutes origines se rencontrent et où se joue, à la base, anonymement, la construction de l'interculturalité. Parallèlement il faudrait sans doute regretter les pesanteurs économiques qui relèguent pour une large part les « minorités » dans certains quartiers. Un tel tour d'horizon est impossible. Nous prendrons un point de vue plus spécifique en nous concentrant sur le monde associatif : la tâche, les réalisations et les responsabilités des associations. Nous commencerons par un bref retour sur le passé, la naissance et le développement des organisations immigrées ou d'accueil des immigrés ; nous tenterons ensuite une typologie du monde associatif ; nous décrirons les tensions qui le traversent et le déchirent par rapport à la diversité culturelle ; nous terminerons par quelques éléments de réflexion sur le chemin à suivre...

## **Accueillir l'immigré**

Dans les années 60 et 70, les brochures de propagande utilisées pour recruter des travailleurs étrangers promettaient monts et merveilles. La réalité était tout autre, tant au niveau de la dureté du travail et de ses conditions que pour l'habitat et la vie en général. Mais il y eut aussi dès le début des structures d'accueil mises en place, soit par l'État, soit par les syndicats ou des associations locales. L'accueil et l'insertion des immigrés dépendaient du Ministère du Travail. Dans les régions industrielles, il existait des Centres d'accueil et d'intégration officiels. Les autorités bruxelloises étaient réticentes à en ouvrir un à Bruxelles ; c'est l'initiative que prirent les dirigeants du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, né après la guerre dans les milieux de la Résistance juive au nazisme qui, dans le même élan, modifièrent en 1966 le nom de leur Mouvement en MRAX (contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie). Les deux grands syndicats eurent aussi un rôle positif pour l'insertion des travailleurs immigrés et la conquête de leur participation aux droits sociaux, le syndicat socialiste insistant sur leur intégration dans la classe ouvrière, le syndicat chrétien plus sensible aux différences culturelles. Le Comité de Liaison des Organisations de Travailleurs Immigrés (Cloti) qui

regroupait les sections belges des partis ou mouvements ouvriers des pays d'origine fut pendant quelques années un acteur important du combat social. Sur le plan politique – et notamment dans le combat permanent contre les dérives xénophobes de pas mal de politiciens – de nombreuses associations se coalisèrent à la fin des années septante dans la coordination « Objectif 82 », avec la triple revendication d'un « Statut de l'étranger » (obtenu par la loi du 15 décembre 1980), d'une loi contre le racisme (loi du 15 juillet 1981) et des droits de vote et d'éligibilité pour les étrangers établis aux élections communales (qui n'aboutira finalement qu'en 2006). Sur le plan culturel, le CASI-UO (Centro Azione Sociale Italiana- Università Operaia), fondé dans l'immigration italienne, destiné aux jeunes d'origine immigrée et basé sur une pédagogie de conscientisation citoyenne, eut un rôle de pionnier. Ce n'est pas un hasard si le fondateur et le premier directeur du Centre Socio-Culturel des Immigrés, fondé à Bruxelles dès 1981, fut l'initiateur du CASI, Bruno Ducoli. L'association du social et du culturel dans le nom du Centre est significatif de l'évolution qui était en train de s'opérer ; 10 ans plus tard, le Centre deviendra C.B.A.I., Centre Bruxellois d'Action Interculturelle ; nous sommes entrés dans la nouvelle époque, on ne parle plus d'immigrés, place aux « minorités culturelles ».

### ***Typologie du monde associatif interculturel***

Les associations, grandes et petites, qui concernent les « minorités culturelles » sont nombreuses et variées. Il est impossible – et il serait fastidieux – d'en faire une énumération. Nous tâcherons seulement d'en proposer une typologie. Les exemples cités renvoient presque tous à la Région bruxelloise (où ces initiatives sont certes particulièrement nombreuses). Mais la typologie est valable pour les autres régions.

Nous signalerons d'abord l'ouverture du monde associatif « généraliste » vers les communautés d'origine immigrée. Tout naturellement, le mouvement d'éducation populaire, qu'il soit d'obédience socialiste ou chrétienne, s'est ouvert à cette nouvelle composante du monde ouvrier. En fonction de la réalité démographique des villes et des quartiers, leurs sections locales accueillent des personnes de toutes origines, plus ou moins mélangées. Le Mouvement féministe d'inspiration chrétienne « Vie Féminine » a notamment ouvert des « Maisons Mosaïque » qui jouent un rôle très positif pour l'insertion des femmes d'origine non-européenne.

Vient ensuite la constellation riche et diverse des initiatives locales, qu'elles émanent des autorités communales, de paroisses, d'écoles, de groupes de citoyens... Ce sont des maisons de quartier, des maisons de jeunes, qui offrent des services d'aide sociale, d'alphabétisation, d'éducation citoyenne, de développement culturel, qui favorisent des rencontres. Certaines de ces initiatives sont nées à l'occasion de heurts entre différentes composantes de la population de tel quartier populaire. Selon les circonstances, l'accent est mis davantage sur l'aspect d'insertion sociale ou sur celui du développement culturel et quelquefois de l'échange entre cultures. Un nom comme celui de « Bouillon de Cultures » qui désigne une « maison de quartier » à St Josse est tout un programme : « Attentive aux familles marquées par divers désavantages sociaux, cette association a d'abord voulu y apporter une aide spécifique (accompagnement scolaire, insertion professionnelle, etc.) ... mais en même temps défendre le projet d'une société multiculturelle faite de respect et de rencontre entre communautés culturelles ». C'est un exemple – un bon exemple – entre bien d'autres. On pourrait aussi citer les maisons médicales, les antennes de « Lire et écrire » ou les groupes de femmes comme « La Voix des Femmes » à St Josse qui, depuis 30 ans déjà, regroupe des femmes de toute les communautés d'origine étrangère ou le Gaffi à Schaerbeek.

Plusieurs associations ont une portée plus large – nationale ou régionale – et peuvent être considérées comme des « spécialistes » en matière d'insertion des populations d'origine étrangère. Nous avons déjà évoqué le MRAX, pionnier de l'antiracisme, « mouvement de la ligne de front » qui a mené naguère les combats contre la xénophobie de type politique et qui est aujourd'hui au centre des tensions autour de la reconnaissance de la diversité culturelle. Nous avons cité aussi le CBAI, précurseur des « centres d'insertion », aujourd'hui officiellement reconnu comme « Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale » (CRACS). Une autre institution vénérable est le SIREAS (Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociales) qui, avec deux autres asbl, constitue le développement multiforme du « Service Social des Étrangers », fondé dès 1962 en liaison avec l'Église protestante. Du côté de la Communauté flamande, le « Foyer » de Molenbeek a d'abord été une maison de jeunes et s'est progressivement développé lui aussi, en diversifiant ses activités ; il a été à l'origine du projet d'insertion (inburgering) pour les primo-arrivants, aujourd'hui repris par BON, structure d'accueil de la Communauté flamande à Bruxelles ; il a aussi ouvert récemment un service pour les Roms. Très sensible à l'interculturalité, le Foyer est soucieux de refléter dans son C.A. et dans ses travailleurs la pluralité de la société et ainsi de « traduire dans la pratique



associative une mentalité d'équivalence et de reconnaissance mutuelle ».

Nombreuses sont aussi les associations issues des minorités elles-mêmes. Grandes ou petites, le plus souvent locales, il est difficile d'en faire la description – par ignorance, confessons-le – mais aussi parce que leur existence est souvent précaire, leur activité peu reconnue. Dans le milieu d'origine marocaine, dans les années 80, des associations de type culturel étaient très vivantes (Hajtkoum, Al el Hijra...), elles étaient portées par des jeunes, notamment universitaires, très actifs et engagés mais qui ont été pris par leur carrière et leurs responsabilités professionnelles. On peut citer encore « Jeunesse Maghrébine »... Aujourd'hui se développent des associations spécifiques regroupant des catégories de population dans la communauté musulmane : « Femmes musulmanes », « étudiants », « entrepreneurs et professionnels », etc. Dans la Communauté flamande, ces associations jouissent d'une reconnaissance plus officielle : regroupées dans 14 associations régionales de diverses nationalités, elles sont représentées dans un « Forum des Minorités ». Il n'y a aucune reconnaissance de la sorte en Communauté française mais plutôt une méfiance vis à vis de ce qui est toujours suspect de communautarisme. La communauté d'origine turque est sans doute plus organisée mais aussi probablement plus contrôlée, sinon noyauté par les autorités ou d'autres influences du pays d'origine. Une place tout-à-fait à part est occupée par « Les ateliers du soleil », association fondée par des opposants politiques turcs et ouverte dès le début à toutes les communautés de l'Anatolie (Kurdes, Arméniens, Araméens aussi bien que Turcs) et aujourd'hui à des personnes de toutes origines.

Nous arrivons ainsi à un groupe d'associations encore plus difficile à rejoindre et à décrire : c'est le monde des mosquées et des associations religieuses. Nous ne pouvons entrer ici dans une étude de la situation de l'islam en Belgique. Reconnu depuis 1974, l'islam belge n'a connu un début d'organisation que depuis 1996 avec la création de l'Exécutif des Musulmans. Encore celui-ci a connu une histoire assez mouvementée et il n'est de toute façon rien de plus qu'un organe administratif chargé d'organiser les rapports des communautés musulmanes avec l'État : mosquées, enseignement de la religion dans le réseau officiel. La subsidiation des mosquées est encore en pleine période d'une mise en route d'autant plus compliquée qu'elle dépend des Régions. Sur un plan plus fondamental, celui de l'enseignement de l'islam et de son rayonnement, il existe une Union des Mosquées qui exerce sans doute une certaine influence mais qui n'a pas une véritable autorité. Certaines mosquées sont sous l'influence des pays d'origine (particulièrement présente en ce qui concerne la Turquie),

d'autres sont portées par des mouvements spirituels divers. Il est bien difficile d'évaluer le rôle que certaines d'entre elles peuvent jouer du point de vue de l'interculturalité.

Plus difficile encore peut-être de mesurer l'influence qu'exercent déjà et que pourraient exercer, dans l'avenir, dans d'autres minorités, celles d'Afrique Noire et peut-être d'Amérique latine, les groupes évangéliques qui se développent trop souvent en vase clos.

Il faut enfin mentionner les initiatives de rencontre et de dialogue interreligieux ou inter-convictionnel. Citons, du côté catholique, le Centre El Kalima qui déploie depuis des années une grande activité pour informer et sensibiliser les chrétiens à l'islam et créer des rencontres. El Kalima est aussi partie prenante dans l'organisation de parcours de rencontres et de découverte qui emmène des personnes de toutes convictions dans les églises, synagogues, mosquées, etc.<sup>24</sup>

### ***Tensions et controverses***

Ce rapide tour d'horizon fait apparaître la multiplicité et la variété des engagements du monde associatif pour l'accueil des minorités. Le combat social pour l'insertion des immigrés dans la société a toujours comporté une dimension de reconnaissance de leur diversité culturelle « en tant qu'enrichissement réciproque » comme disait le Rapport du Commissariat Royal. On peut penser que cette dimension est présente dans le projet de la plupart des associations que nous avons essayé de « typer », comme une sorte de volonté d'hospitalité et de respect. Mais ce n'est probablement pas l'objectif premier : l'objectif premier est d'aider ceux qui viennent (ou sont venus) à rester, à trouver leur place dans la société, d'abord et avant tout en y gagnant leur vie, en y jouissant de droits, en s'y trouvant bien. Cfr le slogan d'Objectif 82 : « Vivre, travailler, décider ensemble ». Dans ce type de combat, tout le monde « social » se retrouvait : les syndicats socialiste et chrétien, les militants des droits de l'homme, en un mot la fraction la plus ouverte de la société belge comme les représentants un peu politisés des immigrations. Avec la stabilisation de l'immigration, la naissance de nouvelles générations, dans un contexte international où grandit le ressentiment du Tiers Monde à l'égard de l'Europe colonisatrice, les choses se sont modifiées.

---

<sup>24</sup>Voir *Comprendre et agir dans la société multiculturelle*, El Kalima - Pax Christi, 2007.

Dans plusieurs interventions et articles, en 2006<sup>25</sup>, le politologue Henri Goldman a bien défini la situation en parlant de deux antiracismes : l'antiracisme classique, porté par la frange la plus avancée de la société d'accueil, très attaché aux Droits de l'Homme, et dont le combat est de permettre à tous les nouveaux venus d'accéder à tous ces droits. Et un nouvel antiracisme, porté par la frange la plus avancée, la plus conscientisée des minorités et dont le premier objectif est de se faire reconnaître dans sa diversité spécifique. L'arrière-plan de ce « nouvel antiracisme » serait la prise de conscience « mémorielle » des injustices de l'Occident à l'égard des peuples anciennement colonisés, toujours exploités. Cette analyse est éclairante par rapport au clivage qui traverse aujourd'hui le monde associatif comme le monde politique et auquel les Assises de l'Interculturalité ont essayé d'apporter des éléments de solution.

Pour le dire schématiquement, toutes les associations, sincèrement soucieuses du bien des populations pour lesquelles elles travaillent – on ne peut en dire bien entendu autant de tous les partis ou de l'opinion publique en général – seraient d'accord pour dire qu'on ne peut en rester à une multiculturalité de fait (coexistence) mais qu'il faut arriver à une interculturalité (rencontre et partage), mais il existe une grande marge d'appréciation sur le degré de différence, de diversité, de pluralisme que cette rencontre peut admettre. Pour les uns, les valeurs communes, les « principes sociaux fondamentaux » dont parlait le Commissariat Royal s'imposent absolument et littéralement, pour les autres, tel ou tel exception ou choix particulier ne les met pas en danger mais permet au contraire aux membres des minorités de les assumer dans la dignité, sans renier leur héritage. C'est au nom de la dignité et de l'égalité de la femme que les uns veulent prohiber le port du voile ; au nom de cette même dignité – en l'occurrence de leur dignité propre – que de nombreuses femmes revendiquent le droit de le porter.

Il est important de reconnaître que ce clivage divise le monde associatif – le mouvement antiraciste – et les minorités elles-mêmes. Il se focalise avant tout sur la visibilité de l'islam, donc de la religion dans la société et c'est sans doute pourquoi il est particulièrement aigu dans le monde de la laïcité. Mais il divise aussi les minorités elles-mêmes. Un mouvement comme « Ni putes ni soumises » est né en France parmi des filles de banlieue, lasses d'être soumises au machisme pseudo-religieux de certains meneurs. Beaucoup les stigmatisent aujourd'hui comme porte-drapeaux de l'islamophobie. C'est dans cette conjoncture éminemment difficile que nous nous trouvons aujourd'hui.

<sup>25</sup> Voir notamment H. Goldman, « L'antiracisme a-t-il un avenir ? Migration, universalisme et diversité culturelle », dans *Evangile et Justice*, n° 79 (décembre 2006, pp.12-16).

## ***Des balises pour le chemin ?***

Une première mission qu'on attend du monde associatif serait de dépassionner le débat. C'est ce qu'ont essayé de faire successivement la Commission du Dialogue et les Assises de l'Interculturalité mais sans beaucoup de succès. Tous ceux qui sont inquiets pour la neutralité de l'État, défavorables au port du voile à l'école ou encore se posent des questions sur l'enseignement de certaines mosquées ne devraient pas pour autant être taxés d'islamophobie. Pas davantage que ceux qui revendiquent la liberté de le porter, ce voile, ou souhaitent des aménagements raisonnables ne devraient être accusés de communautarisme. Le clivage qui traverse le monde associatif, naguère uni dans le combat contre la xénophobie et pour l'égalité des chances est profondément regrettable. Il devrait être possible, tout en restant fermes sur les positions qu'on estime justes, de cesser de diaboliser celui avec qui on n'est pas d'accord. Si on continue à jouer ce jeu-là, on risque d'aboutir à ce qu'on ne veut justement pas : l'opposition frontale entre un camp de l'assimilation et un camp du développement séparé.

Il est donc important aujourd'hui et même impératif que les associations, se rendant compte de tout ce qui les unit en deçà de leurs différends, se retrouvent autour de combats communs. On pense ici, avant tout, à tout le champ des discriminations dont les personnes appartenant aux minorités sont encore toujours victimes, malgré la nationalité belge de la plupart d'entre elles : discriminations à l'emploi, au logement, à l'accès à certains lieux, ou dans le traitement par les forces de l'ordre. Au-delà de ces discriminations spécifiques, s'ouvre plus largement le combat pour un progrès social, pour de meilleures conditions de vie, pour que les descendants des travailleurs immigrés des années septante ne soient pas aujourd'hui, pour une grande part, relégués dans des parcours scolaires médiocres, confrontés au chômage, etc. De la même façon, les divergences entre femmes sur la manière de s'insérer dans la société ne devraient pas empêcher un combat commun contre toutes les inégalités qu'elles continuent à subir. (Notons que tous ces objectifs sont développés ou au moins mentionnés dans le Rapport du Comité de pilotage des Assises ; la volonté louable de celui-ci de proposer des solutions sur les problèmes en débat a pour conséquence fâcheuse que ces points d'accord passent au second plan).

Un des rôles des associations, et même peut-être leur rôle par excellence, est la formation à la citoyenneté, la conscientisation, des jeunes d'abord mais de toutes les personnes à leur responsabilité dans la société. C'est le chemin

ouvert autrefois dans le monde chrétien par Joseph Cardijn, la JOC et la méthode « Voir, juger, agir » ; le mouvement s'est développé aussi dans le monde socialiste ; dans l'immigration, le CASI fut pionnier... L'État belge – en l'occurrence, la Communauté française – a donné à cette exigence le cadre légal de l'Education permanente. Cette formation ne garantit évidemment pas automatiquement une participation plus positive à la vie de la société, les passions, les intérêts personnels ou de groupes sont souvent plus forts ; elle n'en est pas moins indispensable pour faire prendre conscience aux personnes qu'elles peuvent changer quelque chose à leur sort et à la marche de la société.

À cet égard, il faut dire un mot de la responsabilité des élus issus de ces minorités. Ils sont nombreux, à tous les niveaux du pouvoir et particulièrement à Bruxelles. Même si ce qu'on peut appeler le vote ethnique n'a pas épargné les partis, on peut constater dans l'ensemble qu'ils ne se cantonnent pas à la défense des intérêts particuliers de leurs communautés respectives ; sur les questions disputées aujourd'hui, ils sont sans doute divisés entre eux. Sans vouloir du tout les enfermer dans leurs origines, ne pourrait-on pas souhaiter qu'ils jouent un rôle positif dans la recherche d'une interculturalité respectueuse de tous.

Nous avons employé le mot « respect ». C'est un des mots-clés qui permettront le passage « de la société multiculturelle à l'interculturalité ». Nous sommes tous des êtres humains, nous avons des valeurs communes, nous avons aussi des manières différentes de vivre notre humanité et c'est ce que nous appelons les cultures ; l'histoire a fait que nous vivons ensemble dans la même société, il faut inventer un « vivre ensemble » qui, autant que possible, ne brime personne, respecte chacun. L'attitude fondamentale vis-à-vis de l'autre, si différent qu'il nous paraisse au premier abord, c'est de le reconnaître dans son identité propre. Il y a des valeurs universelles – je crois à l'universalité des Droits de l'Homme – mais elles ne peuvent être imposées, elles doivent être découvertes et reconnues librement. H. Goldman, dans une étude publiée dans un volume collectif sur la laïcité, remarquait que le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme affirme que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en dignité » et il insistait sur l'importance de ce dernier terme<sup>26</sup>. Respecter la dignité de toute personne – même si on estime qu'elle est enfermée dans ses particularités culturelles – c'est la première condition,

<sup>26</sup> H. Goldman, « Egaux en dignité, ou les chemins tortueux de l'émancipation », dans M. Jacquemain et N. Rosa-Rosso (dir.), *Du bon usage de la laïcité*, Éd. Aden, 2008, pp. 172-184.

l'attitude fondamentale. Sur cette base – qui se conjugue à tous les niveaux des rapports humains, depuis la vie et les rencontres de tous les jours jusqu'au niveau politique – il sera possible d'avancer. Et le deuxième mot-clé, dans lequel se concrétisera ce respect, c'est la négociation, l'humble, tenace et inventive négociation qui, à toutes les échelles, est seule capable d'inventer et de construire une interculturalité réussie.

## Question de sens

Par José Reding<sup>27</sup>

« De la société multiculturelle au dialogue interculturel », tel est le thème de cette journée. On m'a demandé de réfléchir avec vous sur le sens de ce passage d'une thématique à une autre. Je m'efforcerai d'abord de bien cadrer la question : pourquoi et comment surgit-elle ?

### **I) Pourquoi ce passage d'un concept à l'autre ? Quelques remarques sur les lieux et les acteurs**

Pour saisir le sens du passage de la problématique de la pluriculturalité à celle de l'interculturalité, il convient de s'interroger sur les lieux d'émergence de la proposition et sur les controverses qu'elle suscite.

La préoccupation de la traversée des violences habite la proposition.

- La proposition du thème de l'interculturalité est souvent liée à la préoccupation d'un lien social d'intégration. La simple juxtaposition de communautés différenciées installées, dans leur tradition, sur un territoire commun (communautarisme) est potentiellement très conflictuelle. Le modèle qui pose question est le communautarisme. Tant au niveau local qu'au niveau mondial, la pure et simple juxtaposition de communautés culturelles est susceptible d'entraîner "une guerre des civilisations". Le conflit israélo-palestinien est à ce propos tout à fait paradigmatique. Dans bien des quartiers de nos villes, le préoccupant sentiment d'insécurité se nourrit d'une sensation d' « étrangeté » dangereuse qui s'y enracine.

- Il est bon de noter que le thème de l'interculturalité a été proposé, au départ, par des associations qui travaillent dans des quartiers et par des philosophies ayant la préoccupation de la rencontre politiquement et socialement structurante entre des populations. Cette dynamique est, aujourd'hui, souvent relayée par des propositions plus "libérales" fondées sur l'universalité des droits de l'homme et visant des rencontres interpersonnelles et culturelles. Les impératifs du marché libéral s'articulent souvent plus immédiatement à cette dernière vision.

---

<sup>27</sup> José Reding est philosophe et théologien.

Pour s'opposer aux violences du multiculturalisme – violences pressenties et vécues aux niveaux local, régional et international – deux fronts se dessinent.

a. Les uns pressentent que l'humain ne sera honoré que s'il garde un socle relationnel suffisamment enraciné dans des traditions partagées (fondements communautaires) – mais qu'advient-il, alors, du sujet et de sa liberté par rapport aux appartenances familiales, ethniques, religieuses (liberté de la femme notamment) et de l'universalité fraternelle visée par le droit de nos sociétés ?

b. Les autres entrevoient, au contraire, que le sujet atteint son vrai statut dans le dépassement des limites étroites de l'enracinement particulier en se fondant sur une commune humanité (visées d'universalisme) – mais qu'advient-il, dans cette visée, des liens enracinés – notamment du lien intergénérationnel – qui tissent le quotidien de tant de familles, de communautés de quartiers, ethniques ou religieuses et fondent leur identité ? Bien des défenseurs de la première façon de penser renvoient, souvent de façon contradictoire, ces aspects des liens à la "sphère privée".

Dans le paysage schématique qui se dessine,

a) le sujet est menacé par les deux mâchoires d'une identité dictée

- soit par un universalisme formel où il n'a que peu à dire sinon comme sujet de droit (mais cette dynamique sert souvent uniquement à ceux qui peuvent en profiter),
- soit par un enracinement communautariste où il a souvent tout aussi peu à dire sinon grâce à la force de réinterprétation créatrice des traditions (ce qui n'est pas donné à tous) ;

b) le lien social, quant à lui, est aussi menacé par les deux mâchoires de logiques sociales

- soit réduites à ce qu'exigent l'économique et le juridique,
- soit réduites à ce qu'exige l'appartenance ethnico-religieuse.

Bien sûr, de nombreuses réalités personnelles, commerciales, politiques, diplomatiques, relationnelles, voire religieuses jonglent avec la complexité de cette situation en chacun(e) de nous. En ce sens, la logique des intérêts et celle du sens n'ont pas fini de se questionner et de se heurter dans notre humanité concrète. Mais la question d'un passage de la multiculturalité à l'interculturalité est à penser au coeur de cet affrontement. C'est la question éthique la plus urgente et la plus importante à l'heure actuelle<sup>28</sup>. Que faire, pour soutenir

<sup>28</sup> M. Maesschalck, *Transformations de l'éthique*, Anthropologie et Philosophie sociale, Bruxelles, 2010.



tout en même temps, dans l'histoire qui se tisse, la naissance du sujet et la construction souple et solide de liens sociaux justes et humains ? Comment conjuguer à frais nouveaux identités et solidarités ? Qu'apporte une réflexion de sens sur ce passage ? Qu'apporte la proposition chrétienne ?

## 2) Quelques réflexions de sens

### 1. *Justification par l'origine et justification par l'universel (Ortigue)*<sup>29</sup>

Selon E. Ortigue, il existe deux grandes façons de justifier l'existence et l'action humaine dans l'histoire des cultures. Il nomme la première, justification par l'origine ; la seconde, justification par l'universel.

La justification est le processus partagé selon lequel une communauté attribue du sens à l'existence de chacun, de chaque chose, de chaque événement (y compris l'amour et la mort).

#### a) Justification par l'origine

Dans les cultures prémodernes (au sens occidental du terme), la manière de faire du sens est d'emblée perçue comme reçue des "anciens". Ces derniers sont vénérés en tant qu'anciens. Ils sont sources de sens et sont des relais d'une lignée qui remonte le temps. Fils de ... fils de...<sup>30</sup> La dignité dépend de la lignée et de son ancienneté. Dans ce mouvement logique, l'ancêtre fait le lien avec l'origine, voire avec l'origine divine. Se placer sous sa protection, dans le prolongement de sa bénédiction est essentiel pour la fécondité d'une vie. Aussi, bien des argumentations consistent à faire appel à son "autorité". Toute dérive hors de "ce sens donné et reçu" est source de malheurs, de non sens. Bien des tribus anciennes se sont côtoyées au nom d'ancêtres différents et de dieux différents sans se faire la guerre. Les tensions se creusent lorsque la cohabitation entre elles fait place à l'intégration plus fusionnelle. Sans doute, les luttes de pouvoirs ne se sont-elles alors résolues que par de nouvelles "filiations"<sup>31</sup>. Les ancêtres ou les dieux des groupes les plus forts prenant la place d'origine. Actuellement, bien des peuples, nombre de femmes et d'hommes de

<sup>29</sup> E. Ortigue, *La révélation et le droit*, Paris, Beauchesne, 2007.

<sup>30</sup> Dans l'évangile selon Matthieu, la lignée de Jésus remonte par Abraham jusqu'à Dieu. En Luc, sa lignée s'enracine en Adam puis en Dieu.

<sup>31</sup> Ne peut-on pas penser que la lignée Abraham, Isaac, Jacob est une lignée de subordination politique tout autant qu'une lignée généalogique ?

nos quartiers – surtout s'ils appartiennent à des minorités – entendent rester habités par cette façon de saisir la réalité qui protège de la perte de toute identité. La fécondité de ce mode de justification est séculaire et sans cesse renaissante.

## b) Justification par l'universel

Selon Ortigues, avec l'avènement de la "modernité", le système de sens bascule. La justification par l'origine fait place à la justification par l'universel. Le sens de l'action se forge ultimement à l'aune de son horizon universaliste. Le prototype de ce mode de justification est maintenant "la déclaration des droits de l'homme". Son souffle philosophique inspirateur est sans aucun doute kantien. Chaque être humain est justifié du fait qu'il est un être humain. Les droits de l'homme proclament la dignité de tout homme, de tous les hommes. Par les Occidentaux modernes, ce mode de justification est considéré comme le plus humain.

Les questions qui n'ont cessé de se poser dans l'histoire des "droits de l'homme" sont celles des frontières de cet universel humain et des processus qui permettent d'accéder aux droits reconnus. Sans discontinuité, il convient de lutter pour intégrer, dans les "droits de l'homme", celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont, au moins momentanément, considérés comme hors frontières de "notre" humanité commune. N'a-t-il pas fallu des décennies pour reconnaître les droits des "Noirs" ? L'égalité des droits de l'homme et de la femme ? Aujourd'hui les disputes sont acharnées autour du droit des "embryons". Est venu aussi le temps de la difficile définition des droits de celles et ceux qui sont au seuil de la mort. Ne faut-il pas se battre pour les droits des prisonniers, des sans papiers, des sans domicile fixe, des "sans travail" ? Mais la dynamique "universaliste" est lancée et sa fécondité, même questionnée, reste évidente.

Cette présentation schématique de deux logiques de justification est suggestive pour penser et la violence du pluriculturalisme et les violences potentielles de l'interculturalisme. Celui-ci sera-t-il une proposition de domination d'une manière de se justifier sur l'autre ? Pouvons-nous éliminer cette question ? Comment la travailler au coeur de notre action ? Serons-nous au moins conscients des violences que nos évidences peuvent faire à d'autres ? Ces évidences fussent-elles portées par des convictions fortes et critiques ! Comment faire naître des pratiques politiques et sociales adéquates et une sagesse juridique dans cette tension ?

## **2. Identités et solidarités : choix d'une mise en perspective**

Identités et solidarités se conjuguent toujours. L'idéologie individualiste masque souvent la co-appartenance des deux termes. L'identité individualiste est présentée comme contraire à toute solidarité. En fait, les deux termes d'identité et de solidarité sont toujours liés. Individualiste, au volant de ma voiture, je suis, le premier août, dans des files de voitures que l'on filme du ciel et qui paraissent collées les unes aux autres. Individualistes, nous sommes des masses à nous précipiter aux premières heures dans les rayons des magasins qui offrent des soldes. Ce qui est à penser et à mettre en perspective, ce sont les différents modes d'identité-solidarité. Avec la fin de la guerre 40-45 nous pensions que s'était éteinte à tout jamais l'identité-solidarité de type nazie. Des foyers de ce mode d'identité-solidarité s'embrasent à nouveau ici et là. Un mode historique d'identité-solidarité de type communiste s'est effondré en même temps que le mur de Berlin.

Aujourd'hui les conflits violents qui sont à penser pourraient s'éclairer de la mise en perspective de trois types d'identité-solidarité.

### a) L'identité-solidarité de surfiste

L'identité-solidarité de surfiste est celle que tisse essentiellement la société de consommation en voie de mondialisation. Elle fait de nous des consommateurs dont la préoccupation n'est ni la profondeur, ni l'intériorité, ni les résonances des racines. Mais une solidarité se tisse chaque jour à ce niveau, grâce aux intérêts partagés ? Selon quel mode la publicité développe-t-elle le couple : solidarité-identité ? N'y a-t-il pas une identité-solidarité entre les amateurs de spéculation ? N'y a-t-il pas une identité-solidarité entre actionnaires ? Entre les lecteurs d'Agatha Christie ? Entre les chasseurs ? Les mangeurs bio ? Chacun estimera que son choix d'identité-solidarité est plus ou moins sensé. Les comparaisons iront bon train et le mépris traversera souvent les frontières. La parenté entre les identités-solidarités surfistes dépasse aujourd'hui les frontières nationales et continentales. Se tissent, en surface mondialisée, des identités-solidarités que la publicité et, plus largement, les médias font naître et nourrissent très efficacement. De manière plus engagée pour la justice, le combat pour le respect des droits des consommateurs (test achat, ...) s'articule avec et s'appuie sur les dynamiques engendrées à ce niveau.

## b) L'identité-solidarité de racines

Une identité-solidarité différente se tisse à partir des racines : racines familiales, ethniques, linguistiques, religieuses. Honore ton père et ta mère, dit l'écriture juive, et tu auras de longs jours heureux. Bonheur et honneur se trouvent inscrits dans une fidélité à la lignée. Profondeur et intériorité ouvrent des paysages aux couleurs, saveurs différenciées selon les régions, selon les racines. Il s'agit de s'habiller, de manger en cultivant une authenticité particulière. L'étiquette "cashier" est recherchée ici, le voile s'impose là... en vertu de caractéristiques venues, non de la commune humanité, mais de l'appartenance particulière à telle ou telle communauté. Le retour de la problématique des identités "religieuses" peut se comprendre aussi bien comme une réaction de santé psychique soucieuse de largeur et de profondeur que comme un repli sur soi frileux d'un groupe ou l'autre souvent minorisé. N'y a-t-il pas à situer aussi ici l'importance nouvelle des "régionalismes" ? Toutes ces émergences sont nourries d'un besoin de liens humains plus profonds et plus concrets. Nombre d'entre nous ne peuvent se satisfaire d'une mondialisation superficielle ou purement commerciale.

## c) L'identité-solidarité de maison ouverte ou l'hospitalité

L'hospitalité relève d'une troisième logique. Ni dissolution de l'intime ni repli identitaire. Ni maison ouverte à tous vents, ni bunker où se calfeutrer. Les lieux et les temps sont rythmés personnellement et en groupes pour que puissent se construire de façon holiste et pragmatique<sup>32</sup> des solidarités-identités ouvertes. Des temps où la porte peut rester fermée pour la joie de l'intime, des temps où elle peut s'ouvrir pour le bonheur de l'accueil de l'autre. Sans aucun doute cette logique hospitalière relève d'un horizon où peuvent se mixer les deux premières logiques. Mais ainsi mises en perspective, ces trois logiques tracent un chemin de sens possible qui peut traverser les violences et maladies propres à chaque niveau. Par delà les impasses dangereuses d'une proposition multiculturelle de juxtaposition ou celles d'une interculturalité qui serait réduite à des propositions intersubjectives sans dimension politique, des voies nouvelles sont à tracer où la raison neutre et critique peut entrer en relation avec le cœur palpitant des traditions.

---

<sup>32</sup> M. Maesschalck, *op cit.*

### **3. Fonder l'organisation citoyenne des trois logiques**

L'oeuvre de Jean-Marc Ferry dessine un chemin de philosophie politique de reconnaissance interculturelle qui se prononce pour des processus qui conduisent à des “consensus par confrontation”. Il prend ses distances par rapport au “consensus par consentement” qui est souvent le plus petit commun dénominateur de notre commune humanité. Plus enraciné dans des pratiques concrètes, le travail de Marc Maesschalck tisse le chemin éthique et politique possible d'une telle entreprise. Il fait appel aux acteurs de terrain et à leurs capacités émotionnelles de création pratique lorsque les yeux et oreilles de partenaires différents sont sensibles aux blessures que suscitent les frontières des “systèmes culturels”. Mobilisés par une oeuvre sociale ou culturelle concrète, les acteurs tissent entre eux de nouvelles formes de vie politique qui visent un sens fédérateur (holiste).

Il nous semble pour notre part que ces dynamiques reposent sur la reconnaissance du nécessaire travail à faire par tous pour prendre position quant à l'énigme qu'est l'homme pour lui-même. Notre culture doit honorer l'impératif catégorique d'une quête de sens quant à l'origine du devoir éthique. Depuis deux ou trois siècles, en Europe, des propositions philosophiques, en désaccord entre elles, prétendent détenir le secret ultime de l'horizon du respect de soi et de l'autre. Les uns, perpétuant les traditions antiques, avancent que Dieu seul est la source d'une telle dynamique ; d'autres avancent que la seule raison peut fonder une telle préoccupation. Cette problématique a occupé l'avant plan des débats des XIXe et XXe siècles. Ne pourrions-nous pas trouver et reconnaître, en Europe du moins, que ce désaccord est fondateur d'une culture respectable aux yeux de la raison – lorsque celle-ci reconnaît ses limites – et d'une foi en Dieu qui s'accompagne de la reconnaissance joyeuse des processus d'autonomisation de l'éthique humaine<sup>33</sup> ?

De toutes façons, au temps des évidences unifiées (unité de religion comme fondement du lien social) a succédé un temps des critiques des évidences (modernité : XVIIe-XXe siècles). Aujourd'hui vient le temps des convictions plurielles qui, pour tisser des liens dignes de l'humain, se doivent d'être critiques sur leur potentiel de sens historique.

---

<sup>33</sup> J. Reding, *Désaccords fondateurs*, Quelles valeurs fondatrices pour la Constitution européenne ? dans *La Revue Nouvelle*, janv.-fév. 2003. J. Reding est le rédacteur d'un travail du groupe Avicenne. La réflexion est inspirée de l'oeuvre d'O. ABEL.

### 3) Quelques réflexions à partir de la tradition chrétienne

#### 1. *Perspective historique de l'interprétation du sens de la résurrection*

##### a) L'interprétation de la résurrection au service de l'émergence du sujet

La conception de la résurrection a réussi à faire naître le sujet individuel en résistance à tous les systèmes. Dans les trois premiers siècles du christianisme, la foi en la résurrection du Christ a suscité une « résistance » : la « personne » (concept nouveau) n'est pas réductible à la simple appartenance citoyenne à l'empire. La toute puissance du pouvoir impérial et patriarcal a été progressivement dédivinisée : à titre d'exemple citons : le refus du culte de l'Empereur et le refus du droit patriarcal à disposer de la vie ou de la mort de l'embryon ou du nouveau-né. A germé dans ce mouvement une conception de la personne qui n'est plus soluble dans la « totalité » cosmique ou politique. Le lien d'appartenance n'est plus l'unique lieu du sens. La relation du sujet croyant au Christ est si essentielle qu'elle délie du lien totalitaire à l'Empire ou à l'existence cosmique.

##### b) L'interprétation de la résurrection au service de la consécration du lien en système de chrétienté

Lorsque l'empire s'empare du christianisme et vice versa commence le régime de chrétienté. Le Ressuscité devient le Seigneur dont le pouvoir divin sert de fondement aux pouvoirs politiques et religieux. Ils sont d'ailleurs nommés à partir de ce moment, pouvoir temporel et spirituel. Ce double pouvoir s'organise de façon hiérarchisée. A l' « autorité évangélique » de Jésus suscitant des personnes et des liens nouveaux se mêlent les antiques pouvoirs de sacralisation. Le Christ ressuscité assis sur un trône est celui qui sacralise les pouvoirs de l'Empereur et ceux du Pape, tous deux sommets d'une pyramide de fonctionnaires « appelés » (?) à l'obéissance. L'obéissance assure et l'ordre social et la face « unie » de l'Eglise.

Ecouter l'appel évangélique qui originellement « autorise » se jauge maintenant à l'aptitude du sujet à obéir à deux pouvoirs conjoints mais en tension perpétuelle.

Dans le régime de chrétienté, le lien social et politique est assuré conjointement par l'empire et par l'église. Bénéficiant du travail culturel des trois premiers

siècles du christianisme, le sujet qui est né mais resté embryonnaire se voit soumis à une dualité de pouvoirs. La totalité du régime de l'empire est médiatisé par deux pouvoirs qui cohabitent : le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Cette dualité bouleverse les classiques théocraties religieuses. L'Occident sera, pour très longtemps, fécondé par cette distinction qui reste matrice de la distinction des pouvoirs (législatifs, exécutifs, judiciaires).

c) La fin de la chrétienté et l'émergence d'une nouvelle logique : droit universalisable de l'individu

La fin de la chrétienté et l'avènement de la modernité ont créé une nouvelle situation. Le lien traditionnel fondé d'en haut est mis en question. La philosophie du sujet fondé en raison fissure l'ordre sacré traditionnel. Nous sommes aux prémices de l'avènement d'un nouvel ordre symbolique nous gouvernant : la séparation exigée de l'Eglise et de l'Etat, l'avènement d'un nouvel ordre juridique qui débouchera sur la promulgation des droits de l'homme et... de la femme. Droits, petit à petit, qualifiés d'universels. Qui sont en dernière analyse les droits universalisables de l'individu qui, peu à peu, devient l'individu en droit de consommer, source des logiques libérales (la consommation assurée par l'argent) et des logiques socialistes introduisant la fonction motrice du principe d'égalité dans ce droit d'être consommateur. A cette émergence d'un nouvel ordre symbolique bousculant les traditions sacrées du lien, correspondent l'éclatement des empires et les nouvelles possibilités pour l'individu de conduire sa vie. C'est dans ce contexte que naît le droit au divorce. Le droit au divorce fissure la figure nuptiale promise à l'éternité : le lien sacré par excellence. Le cadre formel des droits universels de l'homme prend le gouvernail juridique du phénomène de mondialisation.

Dans ce cadre mis au service de tous les individus se fraie aujourd'hui une nouvelle soif de liens non formels, dans lesquels placer sa confiance ; des liens enracinés ou communautaristes.

La référence au Christ ressuscité aujourd'hui se doit de renouer avec l'« autorité » de celui qui autorise non seulement l'émergence du sujet (étape I) mais aussi du sujet capable de justice et de bonté. Le Christ ressuscité n'a pas seulement été celui qui « autorisait » l'émergence du sujet mais aussi celui qui a mis à l'avant plan la valeur de l'agapè. L'agapè est le terme qui désigne l'émergence d'un lien fidèle à l'esprit du ressuscité : ce lien est tissé non d'abord par l'obéissance

commune à un pouvoir mais par l'exigence de justice et l'échange gratuit de bonté. Ce tissu de liens nouveaux est qualifié d'approche du règne de Dieu par l'évangile.

L'espérance d'un monde d'agapè est l'espérance d'un monde où naissent des relations justes et bonnes (au sens de marquées par la bonté). L'avènement d'un monde juste sans articulation avec la bonté est l'avènement d'un monde froid ; à l'inverse, l'avènement d'un monde de bonté sans justice est l'avènement d'un monde tiède et gluant où l'injustice peut se cacher facilement et idéologiquement.

## **2. Proposition évangélique d'articulation pour le temps actuel**

Christophe Theobald pose la question : comment proposer de l'espérance dans un monde sans eschatologie ? Car ce qui est le moteur de la mobilisation c'est l'espérance. Chez les chrétiens, l'objet de l'espérance est relationnel : un relationnel juste et bon c'est l'avènement du Royaume de Dieu. Mais qu'est-ce que le Royaume de Dieu ? Dans l'évangile de Marc, on parle de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, mais aussi de la Bonne Nouvelle de Dieu, et aussi de la Bonne Nouvelle de l'avènement du Règne de Dieu. Ce sont trois expressions qui ne se confondent pas : est-ce que l'on prêche Jésus-Christ ? L'idéal implicite ou explicite est-il, alors, que tout le monde croie en Jésus... que la foi chrétienne prenne une plus grande part d'un marché religieux aujourd'hui juteux ? Ce peut être une façon de voir la mission et l'universalisme. Ou alors, est-ce que l'idéal est que tout le monde croie en Dieu (ne serait-ce pas le vœu implicite de l'interreligieux) ? Mais alors qu'en est-il de ceux qui sont « laïcs » ? La prétention à l'universalité ne se met-elle pas sous la présomption d'une croyance en une nécessaire transcendance de type religieux ?!!

Le cœur de notre civilisation pose la question de la non-évidence de Dieu. Croire en Dieu relève d'une option de sens. Autant que l'inverse. Mais les options sont appelées, en humanisme critique et raisonnable, à rendre compte d'elles-mêmes. Autant l'impératif du respect de soi et de l'autre est catégorique, autant la question de Dieu est et doit rester une énigme. C'est une énigme 'travaillable' et qui doit être travaillée. Autrement l'éducation court deux énormes risques : celui d'être réduite à une éducation au marché, au rentable, et celui que l'être soit réduit à l'utile performant. Cependant imposer comme présumé la nécessité d'une transcendance de type religieux – de même



qu'imposer l'inverse est insensé. Après le drame de l'humanisme athée (de Lubac), pourrait advenir le drame de l'humanisme interreligieux : issu du front commun, tolérant, mais irraisonnable et non toujours conforme aux priorités de l'agapè évangélique.

Les évangiles ont mis au centre quelqu'un qui était essentiel « décentrement » : préoccupé de la venue du royaume et non de sa personne. Le Christ décentré des chrétiens a modifié l'image de « Dieu- transcendance », en en faisant essentiellement un Dieu de relation d'agapè.

En philosophie politique, dans un monde pluraliste et pluriculturel, ce décentrement entraîne qu'on place la priorité des accents sur l'avènement d'un monde juste et bon. Dans un tel contexte le juste et le bon ne peuvent être élaborés que grâce à la recherche permanente des consensus par confrontation. Je renvoie ici aux travaux d' Habermas ou de J.-M. Ferry.

J'ajouterais que ces consensus par confrontation ne peuvent être recherchés dans le respect mutuel que sur la base d'un désaccord fondateur – que l'Europe devrait mettre dans sa Constitution – : désaccord fondateur quant à la nécessité d'une référence à une transcendance de type religieux pour fonder le lien interhumain. Ceci nous emmène dans d'autres eaux que celles du dialogue interreligieux, si souhaitable et si utile que soit ce dernier. Ceci ne serait pas, selon moi, une concession des croyants, ce serait une conviction souhaitable chez les croyants et chez les autres. J'ai envie d'une Europe où l'on peut goûter un désaccord sur la nécessité d'une transcendance de type religieux pour fonder le lien social. La non-évidence et l'énigme nécessaire de « Dieu » seraient honorées chez les uns et les autres. Je trouve cela une valeur aux yeux de la raison et de la foi chrétienne. Une conviction dont, en raison, tous seraient appelés à rendre compte. Cela ouvre l'espace et le temps pour fonder, à nouveaux frais, et l'exigence éthique personnelle et la recherche qualitative d'un nouveau lien social..Si on avait inscrit la nécessité d'une telle reconnaissance dans le préambule de la Constitution européenne, la question de l'entrée de la la Turquie dans l'UE se serait posée tout autrement. De même que la question du voile et de la laïcité de nos Etats. Un désaccord fondateur, ce serait unique dans les constitutions du monde.

Par *Moira McDowall*<sup>34</sup>

La publicité pour la campagne « Fantômes vivants »<sup>35</sup> avait pris comme slogan un passage de l'Épître aux Hébreux : « N'oubliez pas d'accueillir les étrangers, car c'est ainsi que certains, sans le savoir, hébergèrent des anges » (Héb. 13:2). C'est une référence à l'hospitalité d'Abraham envers trois étrangers, anges déguisés, qui en lui annonçant la naissance d'un enfant, accomplissent la promesse de Dieu (Gn. 18: 1-5). L'appel d'Abraham, sa disponibilité à tout quitter et à migrer dans un autre pays et l'Alliance que Dieu noue avec lui ont marqué le début de la prise de conscience par Israël qu'il est le peuple élu et ont défini son histoire : « Mon père était un Araméen nomade. Il descendit en Égypte ; c'est en petit nombre qu'il y a trouvé refuge ; mais il y est devenu une grande nation, puissante et nombreuse (Dt. 26: 5). La relation du peuple avec Dieu, « l'Autre », comme avec les autres et eux-mêmes a reçu une expression concrète dans le don de la Loi, et spécialement dans leurs relations avec ceux qui risquaient d'être laissés pour compte, les pauvres et les étrangers.

Le Nouveau Testament peut être considéré comme la continuation de cette expérience : Jésus ne se préoccupe pas de valeurs ou de vertus abstraites mais il montre par sa parole et ses actes comment cette relation d'Alliance est une partie constitutive de la foi et de l'identité chrétiennes, une attitude intérieure avec des implications pratiques. Les conséquences et les défis de cette attitude furent élaborés par Paul lorsqu'il fut confronté avec les relations difficiles entre disciples du Christ Juifs et Gentils au premier siècle. La compréhension qu'a Paul de l'impact de l'événement du Christ sur l'identité chrétienne, nous renvoie au cœur des Écritures hébraïques, vers un mode de relations qui exprime la diversité de la création dans l'Unicité et l'unité de Dieu.

<sup>34</sup> Moira McDowall, religieuse de la Retraite (Galway, Irlande), est membre du Centre Avec.

<sup>35</sup> *Living Ghosts*, campagne de l'association œcuménique, *Church Action on Poverty* en faveur des étrangers sans papiers en Grande Bretagne (ndt).

## **Le défi fondamental de la Bible hébraïque<sup>36</sup>**

Dans l'Alliance est offert au peuple un nouveau chemin de relation avec Dieu et avec le prochain. La loi est claire : « Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain. Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, homme ou femme, ni son bœuf ni son âne ni rien de ce qui lui appartient » (Ex. 20: 17). Au lieu de vivre dans un esprit de convoitise qui voit l'autre d'abord comme un rival ou un objet de désir, l'Alliance invite à vivre dans un esprit de dépossession, de solidarité et de justice. Alors comme maintenant, la réponse requiert un voyage intérieur qui est à la mesure des rigueurs de ses manifestations extérieures : pour Abraham et Sarah, cela suppose qu'ils soient prêts à quitter maison et famille et à sacrifier leur fils unique ; pour les Israélites, à traverser le désert et pour Moïse à mourir avant d'entrer dans la Terre Promise. L'enjeu est la liberté qui vient de l'acceptation des limites et la conscience qu'on ne doit pas et qu'on ne peut pas tout avoir : à la place de la conscience du manque, émerge peu à peu la conscience de l'identité propre et un « espace » pour les autres. Comme l'écrit Wénin : « Alors, en devenant soi-même, on apprend à offrir à l'autre un espace où il peut être lui-même, dans sa différence, son étrangeté ; on devient capable d'alliance. Or l'alliance est le seul mode de vie qui puisse faire échec à la convoitise ». <sup>37</sup>

L'esprit de dépossession est exprimé dans la relation du peuple avec le pays, qui ne lui appartient pas parce qu'il lui est donné par Dieu (Lv. 25: 23). Il était le lieu où les Israélites pourraient vivre et jouir de la liberté octroyée par Dieu. Au lieu de le garder pour eux-mêmes dans un esprit de convoitise, ils étaient invités à partager l'espace et ses produits avec d'autres, traitant ceux-ci, quels qu'ils soient, comme ils avaient été eux-mêmes traités par Dieu (Dt. 26: 10-11).

La conscience d'Israël d'être des « hôtes » dans le pays apparaît dans le nom même qu'ils se donnent. Le terme « Hébreux » (*ivri*) était celui dont usaient leurs voisins pour désigner « celui qui vit au-delà de la frontière », en d'autres mots, l'étranger. Il y avait deux sortes d'étrangers : d'abord les « visiteurs (*nokri*) qui, comme les anges d'Abraham, passaient à travers le pays et à qui était due l'hospitalité. Ensuite ceux qui venaient d'ailleurs et résidaient dans le pays, sans ressources (*ger*). Ces derniers étaient les migrants qui, comme les veuves et les orphelins, avaient besoin d'aide et de protection. Se référant à son histoire (Ex.

<sup>36</sup> Pour tout ce rapide survol de l'Alliance et de la Bible hébraïque, je remercie André Wénin pour sa conférence « Israël, étranger et migrant : réflexions sur l'étranger dans la Bible », Rencontre européenne du Mouvement international d'apostolat des milieux indépendants (MIAMSI), Fatima, Portugal, avril 1995.

<sup>37</sup> A. Wénin, p. 3.

22: 20), la Loi rappelait constamment à Israël ses devoirs envers ces « autres » dans le besoin. Le rôle de la Loi était de corriger les abus et d'encourager les gestes concrets à l'égard de ces pauvres. C'était le sens de pratiques comme la dîme triennale, spécifiquement au bénéfice de ceux qui n'avaient pas de terre propre, l'autorisation donnée aux pauvres et aux étrangers de glaner dans les champs après la moisson, et l'inclusion des étrangers, avec les animaux et les esclaves, dans le repos du Sabbat.

Avec le temps, la Loi se développa jusqu'à établir une égalité des droits et des devoirs. Les Israélites et les étrangers, tant résidents que de passage, avaient le droit d'être jugés selon la justice après un crime et, dans les cas d'homicide involontaire, de trouver refuge dans six villes. Tant les citoyens que les résidents étrangers étaient sujets des lois sur le blasphème et pouvaient prendre part aux célébrations rituelles et aux sacrifices. Quel que soit l'objet de la Loi, sa formulation renvoyait le peuple à son histoire : « Vous n'opprimerez pas l'étranger ; vous savez ce que ressent l'étranger car vous avez été étrangers au pays d'Égypte. »

Cette attitude positive fut mise à l'épreuve par l'Exil et le retour à un pays devenu étranger, contrôlé par d'autres : « Nous sommes ici aujourd'hui esclaves, dans le pays que tu avais donné à nos ancêtres pour jouir de ses fruits et de ses biens » (Néh. 9: 36). Face à la double tentation d'idolâtrie et de convoitise, l'invitation du Dieu de l'Alliance demeure : qu'ils préservent leur particularité et la trouvent au cœur de cette situation. Comme toujours il s'agissait d'un choix éthique plutôt que d'un choix basé sur l'ethnicité, un service plutôt qu'un privilège. Mais la tentation de se replier sur eux-mêmes fut quelquefois irrésistible. Dans leur souci de conserver leur identité pure et intacte, ils tendirent vers un élitisme ethnique. À côté des exemples positifs des livres de Ruth et de Jonas, la réalité des attitudes à l'égard des étrangers est mieux reflétée par ceux d'Esdras et de Néhémie, qui regardent comme une menace la « différence » ou la singularité des autres. Ces étrangers qui demeuraient dans le pays devaient ou s'assimiler ou partir, il ne devait pas y avoir de mariages mixtes et les veuves étrangères devaient être renvoyées. L'exclusivisme croissant se reflète dans la langue. Le terme *ger* ou « étranger résident » fut remplacé par « visiteur temporaire » auquel est due l'hospitalité pour le voyage mais rien de plus. Dans la Septante, le terme hébreu pour « immigré » est traduit en grec par « prosélyte », soit celui qui se convertit au judaïsme, introduisant ainsi une dynamique ethnico-religieuse, absente jusqu'alors.

Les subtilités de ce changement de perception et d'attitude peuvent être perçues dans les attitudes à l'égard du Sabbat, un des signes de la relation d'Alliance. En Isaïe 56, 1-2, texte postexilique, on lit : « Observez la justice, faites ce qui est bien... Heureux l'homme qui agit ainsi, celui qui s'y tient fermement, observant le Sabbat sans profanation et se gardant de toute mauvaise action ». Alors que chacun peut observer le Sabbat, le texte peut être interprété de deux manières : dans l'esprit de Néhémie 13:21 comprenant que l'autre devrait changer et faire comme font les Israélites, où dans l'esprit d'Ex. 23: 12, où l'accent est mis sur un jour où on sert le Seigneur en rendant service aux autres, quels qu'ils soient (Néh. 13: 21 ; Ex. 23: 12). Les deux interprétations préservent la particularité du peuple et reflètent des attitudes envers l'autre qui variaient selon les époques. Avec le temps, l'Alliance tendit à devenir une notion eschatologique, liée à une espérance elle aussi ambiguë dans la venue du Messie qui établirait le règne de Dieu, une vision que les Évangiles eurent à clarifier dans la personne de Jésus.

### **« Au plus petit de mes frères et sœurs », Matthieu 25**

Le passage d'évangile le plus souvent cité dans les documents d'Église consacrés à l'immigration est le passage de Matthieu 25 sur le Jugement Dernier. Dernière des trois paraboles des derniers temps, ce passage s'ouvre sur toutes les nations assemblées lors de la venue du Fils de l'Homme, le Roi Messie longtemps attendu. Les gens seront jugés sur leurs œuvres de miséricorde, signe de l'Alliance, décrites à la manière traditionnelle de la Bible hébraïque. Cela comprend nourrir les affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, visiter les malades, consoler les affligés et donner un abri aux pauvres sans toit, aux veuves et aux orphelins, et se soucier de son prochain. Jésus ajoute l'accueil de l'étranger, qui restait implicite dans la liste précédente. Le Roi ne jugera ceux qui veulent hériter de la vie éternelle ni à leur pratique religieuse, ni selon qu'ils auront reconnu Jésus au préalable, mais selon l'esprit de l'Alliance : ceux qui ont fait la volonté du Père du Ciel, et sont venus en aide à ces « autres », les plus petits des frères et sœurs du Roi, qui n'ont pas d'autre identité que leur détresse. Le jugement se fera selon ces valeurs humaines fondamentales et universelles, quelles que soient les personnes.

Mais l'esprit de convoitise, bien que tenu en échec, n'est jamais complètement éliminé. Comme s'ils ne pouvaient croire dans le pouvoir des simples relations humaines, certains commentateurs interprètent « les plus petits de ceux-ci »

comme se référant métaphoriquement aux difficultés des premiers chrétiens. L'importance des pauvres et des vulnérables dans la tradition de Jésus dans son ensemble en amène d'autres à comprendre que l'identification de Jésus avec ses frères et sœurs dans la détresse doit être prise plus littéralement, entraînant des choix éthiques et l'hospitalité réelle. L'identification du pauvre et de l'étranger avec Jésus veut dire qu'ils ne sont plus anonymes mais qu'ils ont un visage, le visage de Jésus : « Ce passage propose une identification fondamentale de Jésus avec 'les plus petits de ceux-ci' et lie ainsi personnellement et puissamment l'hospitalité envers les humains avec le soin de Jésus ».<sup>38</sup>

La situation du passage dans l'évangile de Matthieu est également significative : c'est le dernier enseignement de Jésus avant les événements de sa mort et de sa résurrection, la révélation de qui il est comme Roi-messie rejeté. Pourquoi le Roi est-il rejeté ? Parce qu'il n'est pas ce que le peuple ni ses contemporains attendaient ou attendent de lui. Il ne « colle » pas aux notions traditionnelles et liées à la convoitise, de hiérarchie, de prestige et de pouvoir de Dieu, il envoie promener les idées qu'on se fait de l'endroit où il faut chercher Dieu. Au lieu d'être « au centre » de la société, c'est, scandaleusement, à la marge qu'on peut le trouver, là où ceux qui sont dans la détresse et tous les rejetés de la société précéderont ses auditeurs dans le Royaume (Mt. 21 : 32). Le centre s'est déplacé, individuellement et collectivement. « C'est ce Christ scandaleux qui a le pouvoir de détruire notre complexe du centre qui est l'idolâtrie de nous-mêmes »<sup>39</sup> et permet au « renversement de hiérarchie » d'être mené jusqu'à sa conclusion logique : comme le dit Jon Sobrino, il n'est pas assez d'avoir une option préférentielle pour le pauvre, d'être avec lui à la marge, il faut laisser le salut venir de lui.<sup>40</sup>

Tirer les conséquences de l'événement Jésus, en termes d'Alliance et de Royaume, dans les relations complexes des premières communautés chrétiennes, telle fut la tâche de l'apôtre Paul.

### ***La communauté, telle que Paul la voit en Romains 14-15***

L'épître de Paul aux Romains est la seule lettre adressée à une Église qu'il n'a pas fondée. Le fait qu'il n'a pas été personnellement impliqué dans son

---

<sup>38</sup> C. Pohl, *Making Room : Recovering Hospitality as a Christian Tradition*, Grand Rapids, Eerdmans, 1999, p.22.

<sup>39</sup> K. Koyama, « 'Extend Hospitality to Strangers' : A Missiology of *Theologia Crucis*, *Euntes-Studies* », 1997, p.33.

<sup>40</sup> J. Sobrino, *The Eye of the Needle : No salvation outside the poor, a utopian-prophetic essay*, London, DLT, 2008, p.44.

développement lui permet de prendre distance avec son rôle habituel de maître passionné et de considérer la vie de la communauté dans son ensemble. Les difficultés éprouvées par les disciples du Christ à Rome ne concernaient pas leur foi, qui était « publiée par tous dans le monde entier » mais leurs relations mutuelles. La visée de Paul est donc de rafraîchir leur mémoire et de leur montrer à partir des Écritures pourquoi ils doivent agir les uns envers les autres comme le Christ a agi envers eux. En faisant cela, il développe une vision de l'appartenance et du vivre ensemble qui respecte tous les différents groupes qui se trouvent à Rome et est encore pertinente aujourd'hui.

La situation était complexe. Comme il arrive avec des communautés multiculturelles aujourd'hui, leurs voisins les regardaient avec méfiance et une certaine animosité. Leur rejet des dieux et des cultes traditionnels était perçu comme nuisible pour le bien-être de la population, leurs croyances divisaient les familles, qui sont la base de toute vie sociale, et leurs pratiques étaient jugées immorales, et même quelquefois criminelles. Bref, ils étaient vus comme anti-sociaux, séparés et finalement comme une menace pour la société. On pense que les communautés les plus anciennes de disciples du Christ furent fondées par des Juifs de la diaspora dans des synagogues de langue grecque. À cause de troubles survenus entre ces communautés et leurs homologues juifs, elles furent supprimées par l'édit de Claude et beaucoup de leurs leaders s'enfuirent. On pense que d'autres communautés, composées principalement de Gentils, survécurent dans des maisons-églises indépendantes. Celles-ci différaient entre elles dans leurs perspectives, leur leadership et éventuellement leur théologie et elles étaient certainement moins liées aux origines juives. Dès lors, quand, après la mort de Claude, quelques-uns des anciens leaders des disciples juifs du Christ revinrent, ils trouvèrent quelque chose de changé et leur place prise par d'autres. Ce fut un des éléments du conflit entre eux. D'autres concernaient les relations entre les différentes maisons-églises et reflétaient les influences de la culture ambiante.

La culture gréco-romaine mettait l'accent sur le groupe, en particulier le groupe familial qui pouvait aussi inclure la ville d'origine ou l'identité ethnique. Les attitudes et activités individuelles ont de l'importance seulement quand elles sont en relation avec le groupe auquel on appartient et sont une manière de faire honneur au groupe. L'honneur est la vertu clé, qui gère toutes les relations, mais comme il peut seulement être conquis aux dépens d'une autre personne ou d'un autre groupe, il conduit à une intense rivalité ou compétition entre les groupes. Des associations de « parenté fictive »

permettent aux groupes de s'étendre au-delà de leurs limites originelles, si l'on pense que c'est dans l'intérêt du groupe : des membres de l'élite, par exemple, pouvaient partager certaines de leurs ressources économiques, politiques ou sociales avec des membres d'une classe inférieure en échange de marques de loyauté et d'honneur convenables, les adoptant donc dans leur groupe. Ces relations de parenté définissaient le statut des gens et leur sens d'appartenance. Les maisons-églises à Rome étaient un type de groupe de « parenté fictive » qui se rencontrait « pour honorer le Dieu révélé dans l'expérience de Jésus et pour un support et un soutien mutuels entre les membres du groupe ». <sup>41</sup>

Paul ne veut pas détruire cette société très structurée, mais plutôt donner aux disciples du Christ un nouveau sens de leur appartenance et de leur identité à l'intérieur de celle-ci : « Ne vous modelez pas sur le monde présent mais que le renouvellement de votre jugement vous transforme » (Rm. 12: 2). C'est l'objet des chapitres 14 et 15, un appel à mettre de côté toute compétition et rivalité et à trouver son honneur à vivre en termes d'Alliance : s'aimant les uns les autres comme des frères et des soeurs, ayant un profond respect les uns pour les autres, travaillant pour le Seigneur, priant, prenant soin de ceux qui sont dans le besoin et faisant de l'hospitalité un souci tout spécial.

Tout un spectre de gens sont identifiés dans cette communauté, depuis les « faibles dans la foi » qui mangent seulement des végétaux jusqu'aux « mangeurs de viande » qui pensent qu'ils peuvent manger toutes sortes de viande et méprisent les autres. Traditionnellement, on pense que les « faibles » renvoient à des Juifs de tout genre disciples du Christ. Mais le terme peut aussi avoir été appliqué à des Gentils disciples du Christ de culture grecque qui eux aussi s'abstenaient de viande et de vin. Quant aux « forts » avec lesquels Paul s'identifie, ils seraient des disciples du Christ, tant Juifs que Gentils d'origine, qui seraient libérés des règles éthiques traditionnelles auxquelles adhèrent les « faibles ». Étant donné la complexité et l'histoire des disciples du Christ de Rome, il est possible que Paul ait eu en vue tous ces groupes et qu'il ait utilisé ces règles alimentaires comme d'un stratagème rhétorique humoristique, permettant aux gens de s'identifier eux-mêmes et de s'abriter derrière ces étiquettes et ces règlements pour aborder « une série de situations critiques relatives à l'identité ethnique qui s'exprime dans les habitudes alimentaires, comme la manière de vivre les repas communs... à un niveau de généralité

---

<sup>41</sup> B.J. Malina, « Social Levels, Moral and Daily Life », dans P.F.Esler (éd.), *The Early Christian World*, London and New York, Routledge, 2000, p.376.



qui inclue tout le monde, en laissant aux églises romaines la résolution des détails ». <sup>42</sup>

Pour Paul, le comportement, tant des « faibles » que des « forts » est inacceptable. En méprisant les « faibles », ceux de la majorité se considèrent comme supérieurs à eux, et en condamnant les « forts », les « faibles » usurpent la place de Dieu comme juge. Comme en Mt. 25 tous ont à « se tenir debout devant le trône de Dieu » et à « rendre compte d'eux-mêmes », mais le dernier Jugement ne mettra pas l'accent sur la manière de se nourrir ni sur des pratiques religieuses mais sur la manière dont chacun a traité son frère et évité tout ce qui « peut le faire buter ou faiblir ou tomber » (Rm. 14: 21). Le juste comportement exige qu'on accueille l'autre (Rm. 14: 1). Le mot « accueil » évoque l'hospitalité du repas de l'agapè, où le Christ, qui est l'hôte, les honore tous également. C'est le Christ qui noue la communauté dans laquelle les vies de tous les membres sont reliées les unes aux autres et dès lors responsables de l'honneur de chaque groupe comme un tout (cfr. Rm. 14: 7). À l'inverse, la honte, le contraire de l'honneur, qui diminue la communauté, advient quand le comportement de l'un conduit à « la perte d'un frère pour qui le Christ est mort » (Rm. 14: 15).

Des arguments similaires sur les règles alimentaires se trouvaient déjà dans les Évangiles (Mt. 15: 10-20 et Mc. 7: 15-23). Ils se réfèrent aux rapports entre Israël et le monde des Gentils que Paul a expliqués et mis en contexte dans les chapitres précédents de sa lettre. Les règles alimentaires sont donc un signe de quelque chose de plus fondamental. En se fixant sur la nourriture et la boisson, les « forts » en particulier risquaient de « détruire l'œuvre de Dieu » (Rm. 14: 20). Ils devaient se souvenir du rôle d'Israël dans l'histoire de leur propre salut : comme Paul l'a rappelé, au chapitre II, avec la vision de l'olivier auquel ils ont été greffés et dont la sève les nourrit, ils n'ont pas de place sans les « faibles ». Étant donné leur force en comparaison avec les « faibles », peut-être trop faibles pour changer leur comportement, c'est leur devoir de faire taire leurs « scrupules », de penser aux « faibles » avant eux-mêmes et d'aider leur foi à devenir plus forte (14: 23 et 15: 1). En affirmant l'obligation ou « devoir » des « forts » à l'égard des « faibles », Paul de nouveau transforme les notions traditionnelles de l'honneur. Les « faibles » n'ont plus à se soumettre aux « forts » ; au contraire, ils sont reconnus comme partenaires égaux dans l'accomplissement des Écritures et sont honorés par tous.

---

<sup>42</sup> C'est l'hypothèse avancée par Robert Jewett dans son commentaire de l'Épître aux Romains (R. Jewett, *Romans. A Commentary*, Minneapolis, Fortress Press, 2007, p.838.

Cependant, comme en Mt. 25, si leur foi est réelle, pertinente et fidèle, et qu'elle est le signe de leur engagement envers Dieu dans le Christ, elle doit être vécue dans les circonstances pratiques de la vie de tous les jours. Paul en donne une illustration, en usant de ce même langage du devoir, dans l'exemple du don fait par les Macédoniens et les Achéens aux disciples du Christ à Jérusalem. Le don est un signe de solidarité et de la relation d'Alliance restaurée à laquelle les « forts » à Rome sont appelés de la même manière. Leur désir d'être le centre, contrôlant la communauté, n'était rien d'autre que la convoitise, qui, dans les termes de Paul, est coupable : « Est péché l'orgueil par lequel nous croyons que nos vues sont supérieures à toutes les autres, le désir d'avoir plus de prestige que les autres » (Rm. 7: 8). En Mt. 25, le signe de cette solidarité et d'une relation transformée avec les « faibles » est le glissement du centre vers les marges. À Rome, le signe par lequel la nouvelle relation est rendue visible et Dieu est glorifié est l'effort de tous les groupes qui essaient d'être tolérants à l'égard les uns des autres, leur unité de pensée et de parole qui exprime leur acceptation mutuelle de leurs différences.

Donc, pour Paul, l'acceptation de la diversité est intrinsèque à la gloire de Dieu, « quelque chose qui est parfaitement en accord avec l'esprit du Christ ». La gloire de Dieu les conduit vers le Christ qui est leur nouvelle identité de « groupe de parenté fictive » et la raison de leur être ensemble. Toutefois, « l'unité de pensée et de parole (v.6) ne signifie pas qu'ils doivent abandonner leur identité particulière ». <sup>43</sup> Dieu doit être glorifié en elle et par elle, par leur relation les uns avec les autres. Le Christ lui-même est leur modèle. Il a pris l'identité d'un serviteur, avec tout ce que cela signifie par rapport à l'honneur, afin que les promesses de Dieu soient accomplies, la fidélité de Dieu à l'égard des Juifs et des nations. Ce fut la défaite de la convoitise, la restauration de la relation d'Alliance et de « justice, paix et joie du Royaume » (Rm. 14: 17). Dieu s'est servi de la particularité d'Israël pour accomplir son dessein, réconciliant par l'événement du Christ non seulement les Juifs et les Gentils mais l'entièreté de la création (Col. 1: 19-20). En bref, selon Campbell : « Être dans le Christ est garder sa particularité, comme Juif ou comme Gentil, et la diversité apparaît dès lors comme normative pour le corps du Christ ».

Dès lors, la diversité ou la différence est le chemin du vivre ensemble dans le corps du Christ. Il y a certainement une nouvelle identité mais cela ne signifie pas l'assimilation d'un groupe par un autre ou une sorte de « relation ombrelle » qui

---

<sup>43</sup> W.S. Campbell, *Paul and the Creation of Christian Identity*, London, T. & T. Clark, 2006, (Paperback edition, 2008), pp.94 et 120.

recouvre les différences entre les gens. La nouveauté est plutôt dans la manière dont nous regardons et traitons les autres, tous les autres, une attitude intérieure qui transforme toutes les relations. Selon Campbell encore : « L'obligation de reconnaître et d'accepter l'autre qui est et demeure différent est une attitude qui est déterminée par le Christ et la vie dans le Christ. Elle ne dépend pas de l'identité de l'autre, puisque c'est une attitude qui trouve son origine dans la diversité inhérente à la création de Dieu. Il n'y a dès lors aucune limite à son extension ».<sup>44</sup>

Il reste maintenant à définir quelques-uns des défis que cela implique pour la communauté chrétienne dans le monde globalisé d'aujourd'hui.

### ***Pour un plus grand sentiment d'appartenance***

Tandis qu'un ensemble significatif de recherches récentes dans la communauté chrétienne aujourd'hui relève « une variété des formes d'appartenance », d'autres exemples montrent combien il est difficile de comprendre la vision de Paul, et, en même temps, d'être conscients de ce qui a été décrit comme la détresse « à couper le souffle » de certains des « autres » au milieu d'elle. En effet, tandis que certaines communautés sont accueillantes, d'autres sont submergées par la peur et le préjugé. Comme dans la Rome du premier siècle, la communauté chrétienne aujourd'hui reflète les valeurs de la société dans son ensemble, l'accueil réservé aux autres est influencé par l'appartenance précaire que certains vivent dans leur propre pays. Les sociétés ont toujours eu à s'adapter au changement mais la rapidité des changements successifs depuis 1945, affectant tous les aspects de la vie moderne, et la manière dont ils y ont été confrontés, font que les gens n'ont plus le sentiment de pouvoir avoir le contrôle de leurs vies ni des choix qu'ils font. Comme le dit Sachs : « Cela va mal quand l'allure du changement dépasse notre capacité de changer, et que les événements vont plus vite que notre capacité à les comprendre. C'est alors que nous sentons le manque de contrôle de nos vies. L'anxiété crée la peur, la peur conduit à l'angoisse, l'angoisse engendre la violence... ».<sup>45</sup>

Au total, la société multiculturelle d'aujourd'hui est par définition plurielle, contenant une multiplicité de conceptions de la vie. La visibilité croissante de

---

<sup>44</sup> W.S. Campbell, *loc. cit.*, pp.156 et 174 respectivement.

<sup>45</sup> J. Sachs, *The Dignity of Difference. How to Avoid the Clash of Civilisations* (London and New York, Continuum, 2002, p.2.

ces différentes visions et croyances, accompagnée par ce qui est jugé comme la déchristianisation de la société, a mis en question l'identité des chrétiens. Ce fait, joint au sentiment que la préservation et la transmission de ce qui est considéré comme l'essentiel de la foi et de la Tradition ne se font plus, peut être observé derrière beaucoup des discussions internes dans les Églises aujourd'hui ; c'est le reflet de l'incertitude fondamentale des gens sur ce qu'ils sont et sur leur place dans une société plurielle et un monde qui se globalise de plus en plus.

Quand on se sent menacés, la réponse naturelle de beaucoup est de regarder en arrière avec nostalgie vers une identité nationale homogène. Tant en Belgique que dans le Royaume-Uni, une telle référence est clairement mythique, mais si les gens, réagissant dans une sorte de mécanisme auto-protecteur, deviennent trop « territorialisés », trop préoccupés par ce qu'ils considèrent comme les droits d'une histoire ou d'une identité particulière, ils trouvent d'autant plus de difficulté à étendre leur territoire ou ouvrir leurs frontières pour inclure les autres. Dès lors l'importance de l'« intégration » est soulignée comme un moyen d'inclusion mais cela peut facilement devenir une forme adaptée d'« assimilation » dans laquelle les hôtes attendent de ceux du dehors qu'ils deviennent comme eux ! Le défi de l'identité aujourd'hui est de faire comprendre aux gens que, quels qu'ils soient, ils ont plusieurs identités: religieuse, culturelle, ethnique, politique, sociale... et que cette diversité est précisément une saine et intégrale part de leur appartenance à la société.

Les communautés migrantes elles-mêmes offrent des exemples positifs à cet égard. Bien que l'identité irlandaise se soit affaiblie avec les générations, la culture irlandaise et le sens d'y appartenir sont encore forts chez certains jeunes de descendance irlandaise à Liverpool et à Londres. D'autres exemples venant de la communauté asiatique à Bristol confirment leur désir d'être chez eux en Grande Bretagne tout en honorant leur culture traditionnelle. Interviewé sur son héritage bangladaise, Waliur Rahman parlait de son importance pour lui et disait comment il essaie d'encourager les jeunes Bangladeshis à préserver « leur fierté et leurs racines ». <sup>46</sup> Il y a des exemples moins positifs, les difficultés ressenties par les jeunes Noirs ou Asiatiques telles qu'elles sont relevées par la CARJ <sup>47</sup> ou les jeunes Turcs en Belgique qui ne se sentent ni Belges ni Turcs, mais il faut examiner les raisons socio-économiques et culturelles de ces situations.

---

<sup>46</sup> M. Hussain, *A Century of Asian Migration (Bristol's Asian Communities)*, Bristol, Bristol Library Service, 2006, p.246.

<sup>47</sup> CARJ : Catholic Association for Racial Justice, fondée en 1984 (ndt).

Il y a aussi une prise de conscience croissante dans les administrations qui sont en contact avec les groupes culturels ou religieux qu'il y a des « communautés dynamiques dotées d'identités complexes et changeantes ». Ce regard positif seul peut fortifier à la fois l'image que, tant les individus que les communautés se font d'eux-mêmes et leur sentiment d'appartenance et finalement encourager leur participation à la société en général.

C'est peut-être un cliché de dire que plus les migrants sentent que leur culture est respectée, plus ils sont ouverts à la culture de la communauté d'accueil, mais cela ne veut pas dire que des relations positives entre eux vont pour autant réussir. Ceux qui sont plus ouverts à la diversité sont toujours appelés pour intervenir comme médiateurs et traducteurs dans divers projets sociaux ou éducatifs. Bien des groupes dans la communauté chrétienne ont connu des initiatives semblables dans le passé et l'expérience a besoin d'être répétée plus largement. Les résultats du rapport de *The Ground of Justice*<sup>48</sup> et l'expérience de la communauté polonaise à Bristol, montrent tous deux l'importance de l'Église et de la communauté, en particulier pour ceux qui sont dans le besoin, et la nature multiculturelle de nombreux doyennés et paroisses signifie qu'il y a quelque chose de plus à comprendre sur les rapports des différentes cultures entre elles et avec le groupe plus large. La gentillesse ne suffit pas. Au-delà de l'accueil initial, il y a des questions de pouvoir qui doivent être appréciées et traduites dans la liturgie et tous les aspects de la vie paroissiale.

Toute formation ici sera un défi à la fois pour la communauté migrante et pour la communauté hôte et, comme il est apparu à propos des « forts » à Rome, va probablement amener la communauté hôte à faire face à de dures vérités sur elle-même. L'acceptation d'identités plurielles, de chacun, de chaque communauté et de la société en général, implique beaucoup de négociations honnêtes, quelle qu'en soit l'organisation. Il est probable que l'expérience sera une surprise, permettant aux gens non seulement de reconnaître leurs propres identités mais de découvrir qu'elles doivent être partagées avec d'autres qui n'étaient pas auparavant admises dans leur « territoire ». Comme dans la lettre de Paul aux Romains, il y a « un appel à la foi plus large et plus exigeant que nous ne l'avions d'abord supposé » et, parallèlement, c'est dans le « partage des vulnérabilités » que « la genèse de l'espérance » sera aussi découverte.<sup>49</sup>

---

<sup>48</sup> F. Davis, J. Stankeviciute, D. Ebbutt et R. Kaggwa, *The Ground of Justice. The Report of a Pastoral Research Enquiry into the Needs of Migrants in London's Catholic Community*, Cambridge, Von Hügel Institute, Center of Faith in Society, Migration and Itinerant Peoples Group, 2007.

<sup>49</sup> Voir J. Sachs, *loc. cit.*, pp. 17 et 2 respectivement.

L'espérance, comme Paul l'enseigne tant aux « faibles » qu'aux « forts », doit être trouvée en Christ. Selon l'évangile de Matthieu, son visage doit être trouvé dans « l'autre », le pauvre, vulnérable, qui, si nous croyons que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu, doit être aussi un reflet de Dieu. L'essence de qui je suis en relation avec Dieu et avec les autres est un résultat de cette foi. Dans l'autre j'ai un reflet de Dieu et, comme dans un miroir mon propre reflet. J'ai besoin de l'autre pour voir qui je suis et être capable d'aller au-delà de moi. Je ne deviens pas l'autre, pas plus que l'autre ne devient moi mais « nous existons seulement partiellement et nous avons besoin les uns des autres pour savoir et sentir que nous existons pleinement ». <sup>50</sup> La face de l'autre révèle le mystère de ma propre humanité. Cet aspect et cette qualité de l'appartenance mutuelle trouvent une expression pratique et politique dans la suggestion de Bretherton qui nous invite à voir les frontières comme des visages. <sup>51</sup> Au lieu de voir les frontières comme des filtres, pour exclure ceux qui sont corrompus, ou des barrières pour fermer le territoire aux nouveaux venus, les voir comme des visages nous permet de découvrir la face de Dieu dans les « autres », les étrangers qui passent ces frontières. Il ne s'agit pas de revendiquer l'abolition des frontières nationales, mais par la manière dont nous regardons ceux qui souhaitent ou doivent les franchir, la frontière est aussi vraiment une « frontière », un passage vers une autre forme de rencontre. Les visages des autres rappellent ainsi à la communauté qu'elle s'accomplit seulement en allant au-delà d'elle-même et en entrant en relation avec ceux qui l'entourent. Ce mouvement, ou « voyage de l'image à la présence » est le défi de l'hospitalité.

L'hospitalité, comme ce qui précède le montre clairement, est au cœur des Écritures et elle n'est nulle part mieux réalisée que dans le partage de la table qui met ensemble des personnes de toutes origines et opinions. Comme le notait un aumônier de communauté étrangère, interviewé par *The Ground of Justice*, « l'eucharistie met les gens ensemble ». Il y a un endroit où, quoiqu'il arrive dans la vie, comme ceux qui sont interviewés par *The Ground of Justice* le savent bien, quelles que soient ses difficultés, chacun peut compter sur un accueil et une place à la table. Il y a un lieu où les personnes font l'expérience de quelque chose comme « une maison loin de sa maison » et une diminution du sentiment de solitude. Les besoins des sans-papiers à Londres ou à Bruxelles

---

<sup>50</sup> J. O'Donohue, « Towards a Poetics of Hospitality », dans A.G. McGrady (ed), *Welcoming the Stranger. Practising Hospitality in Contemporary Ireland*, Dublin, Veritas, 2006, p.92.

<sup>51</sup> L. Bretherton, « Filters, Fences of Faces ? Migration and the Moral Status of Borders », contribution à un colloque, University of Notre Dame Law School, The Contextual Theology Centre, Londres, 20 avril 2007.

deviennent aussi l'expérience de la communauté chrétienne dans son ensemble car, comme membres de la communauté humaine, nous désirons tous « la transfiguration de l'anonymat en intimité et présence ».<sup>52</sup>

C'est quelque chose qui peut être compris à un niveau sacramental, mais comme le note encore *The Ground of Justice*, cela requiert aussi une expression concrète. Une vie communautaire active est essentielle. Quelles que soient les expressions de cette vie de communauté, « repas, danses, échange d'informations sur les possibilités de jobs, partage des difficultés, etc. », elle concerne la vie ordinaire de tous les jours. L'hospitalité, l'accueil des autres, est le premier pas actif vers les autres qui conduit au dialogue et au partage d'une multitude de soucis et de ressources.<sup>53</sup> C'est ce qui motive la communauté rassemblée à la messe multiculturelle de la Sainte Famille d'Helmet à Schaerbeek : dans le partage de leur vie de tous les jours, ils cherchent et trouvent la présence de Dieu. Dans leur souci mutuel les uns des autres, les accueillants deviennent les accueillis et les accueillis les accueillants. Il ne s'agit pas d'éluder les différences ou les difficultés, mais plutôt de personnes qui sont en relation avec d'autres personnes et qui essaient d'aimer leurs prochains comme elles-mêmes. Elles essaient, à travers leurs différences, de vivre dans un amour et un respect mutuels et ainsi de construire la communauté de telle sorte que tous perçoivent positivement ce qu'ils sont et que là où ils sont, même s'ils n'y restent que temporairement, ils sont bien chez eux.

---

<sup>52</sup> *The Ground of Justice*, loc. cit., section 6, l.

<sup>53</sup> Dans son chapitre 'The Risk of Hospitality' (le risqué d'hospitalité), Martin E. Marty voit l'hospitalité et tout ce qui s'ensuit comme le premier pas vital vers le dialogue et la résolution des conflits, M.E. Marty, *When faiths Collide*, Oxford, Blackwell, 2005, pp.124-148.

